

Le Cercle de l'Épargne

ÉPARGNE
RETRAITE
PRÉVOYANCE

MENSUEL DE L'ÉPARGNE
DE LA RETRAITE
ET DE LA PRÉVOYANCE

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance
104-110, Boulevard Haussmann • 75008 PARIS
Tél. : 01 76 60 85 39 • 01 76 60 86 05

Contact@cercledelepargne.fr

www.cercledelepargne.com


WWW.CERCLEDELEPARGNE.COM

SUIVEZ-NOUS SUR    

LE SOMMAIRE

L'ÉDITO DU PRÉSIDENT 03

SORTIR DES CHEMINS DE VIEILLES TRAVERSES 03

LE COIN DE L'ÉPARGNE 05

REGAIN D'INTÉRÊT POUR L'ÉPARGNE 05

À LA RECHERCHE DE L'ÉPARGNANT EUROPÉEN ? 11

LE COIN DE LA RETRAITE 17

L'INDEXATION DES PENSIONS, LA QUESTION MAJEURE 17

LE DOSSIER DU MOIS 19

LA RÉFORME DES RETRAITES VUE SELON SON STATUT 19

LA PENSION SERA INSUFFISANTE POUR VIVRE CORRECTEMENT À LA RETRAITE
SELON UNE LARGE MAJORITÉ DES FRANÇAIS 19

UN RÉGIME UNIVERSEL À LA CARTE 20

DES FRANÇAIS DUBITATIFS FACE AUX INTENTIONS RÉELLES
DU GOUVERNEMENT AVEC LA RÉFORME DES RETRAITES 21

UNE GESTION PARTAIRE DOMINANTE SAUF CHEZ LES FONCTIONNAIRES 22

LES FONCTIONNAIRES LES PLUS OPPOSÉS AU REPORT DE L'ÂGE
DE DÉPART À LA RETRAITE 23

LA CAPITALISATION ACCEPTÉE PAR UNE TRÈS LARGE MAJORITÉ
DE FRANÇAIS 24

LES FRANÇAIS COMPRENNENT ASSEZ BIEN LA LOGIQUE DE LA RÉPARTITION 25

LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE 27

TABLEAU DE BORD DES PRODUITS D'ÉPARGNE 27

TABLEAU DE BORD DES MARCHÉS FINANCIERS 28

TABLEAU DE BORD DU CRÉDIT ET DES TAUX D'INTÉRÊT 29

TABLEAU DE BORD RETRAITE 30

ÉPARGNE
RETRAITE
PRÉVOYANCE



WWW.CERCLEDELEPARGNE.COM

SUIVEZ-NOUS SUR    

L'ÉDITO



SORTIR DES CHEMINS DE VIEILLES TRAVERSES

JEAN-PIERRE THOMAS, PRÉSIDENT DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

En France, la nostalgie de la retraite à 60 ans demeure. La dernière enquête du Cercle de l'Épargne/Amphitéa souligne que 41 % des Français veulent sa réinstauration quand seulement 21 % seraient prêts à un report de l'âge de départ à 65 ans. Si une majorité de Français est encore favorable à la mise en place d'un régime universel par points, 37 % pensent que le Gouvernement réalise cette réforme afin de reporter l'âge de départ à la retraite. Ils ne sont que 34 % à penser que la recherche de l'équité est l'objectif réel des pouvoirs publics. Face à la menace d'une inflation de départs précoces en cas de passage à régime par points sans durée de cotisation minimale, le Gouvernement hésite entre le report à 63 voire 64 ans de l'âge légal, la création d'un dispositif de bonus-malus. Le Président de la République qui lors de la campagne présidentielle s'était engagé sur le maintien de l'âge légal à 62 ans semble être favorable à une augmentation de la durée de cotisation. Nous sommes en pleine sémantique. Du fait de l'entrée de plus en plus tardive dans le monde du travail, un allongement de la durée de cotisation est un report de l'âge de départ à la retraite qui ne dit pas son nom. La problématique de l'âge de départ ne résout en rien celle de la prise en compte des pénibilités. Nul n'imagine qu'un travailleur de la mer (un marin-pêcheur, les personnes en charge du pilotage dans les ports, etc.) puisse travailler à 65 ou à 67 ans du fait de la dureté de ses conditions de travail. De même, comment seront gérées les spécificités des régimes spéciaux, spécificités qui ont été reconnues d'utilité publique par le Haut-commissaire à la réforme des retraites. Le principe « un euro cotisé donne les mêmes droits pour tous » sera faussé, d'une manière ou d'une autre, afin de permettre la convergence des 42 régimes vers le régime universel par points.

Depuis plus de vingt-cinq ans, je défends l'idée d'un véritable système de retraite à la carte. Il faut donner aux Français les possibilités d'avoir la main sur leurs pensions. Nous ne vivons plus au temps du menu unique. Chacun doit pouvoir construire sa future pension en fonction de ses désirs, de ses besoins et de son espérance de vie à la retraite. Pour cela, il faut accepter la personnalisation des parcours de retraite. Au temps du digital, il est possible techniquement de sortir du modèle technocratique centralisé. Je préconise l'instauration de véritables comptes retraite intégrant des coefficients d'espérance de vie, seuls à même de traiter la question de l'âge de départ et la pénibilité. Il serait possible de calculer des coefficients par classes d'âge et par catégorie d'actifs. Par ailleurs, je défends l'idée que l'introduction d'une bonne dose de capitalisation donnerait de la souplesse au système. Aujourd'hui, la capitalisation n'assure que 3 % des revenus des retraités, une goutte d'eau. Pour autant, elle nous serait bien utile afin de permettre à ceux qui souhaitent partir tôt d'avoir un niveau de vie correct. Ces derniers seraient amenés à cotiser, avec le cas échéant l'appui de leur employeur, à des suppléments de retraite. Pour amorcer le

dispositif, les réserves constituées par les actuelles caisses de retraite devraient servir à financer ce futur étage par capitalisation. Plus de 100 milliards d'euros pourraient être ainsi affectés à cet objectif. Ils seraient complétés au fur et à mesure par les cotisations. Ainsi, la France, en quelques années, pourrait rattraper son retard en matière de fonds de pension. Une telle réforme résoudrait en partie la question des fonds propres des entreprises. La réforme du système de retraite n'aura du sens que si elle ouvre de nouvelles perspectives tant sur le plan social qu'économique.



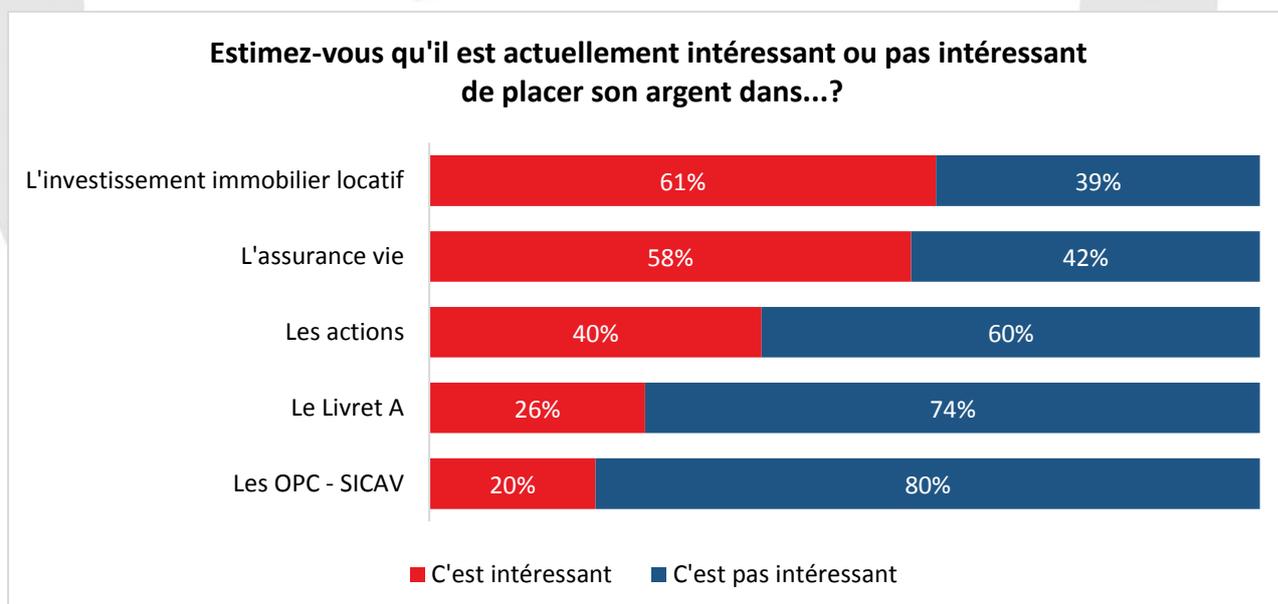
LE COIN DE L'ÉPARGNE

REGAIN D'INTÉRÊT POUR L'ÉPARGNE

Depuis un an, les Français augmentent leur effort d'épargne. Ce comportement est assez classique en période de regain d'inflation, ce qui fut le cas l'année dernière. Au début de l'année 2019, malgré une accalmie sur le front des prix et une amélioration de leur pouvoir d'achat, ils n'ont pas relâché leur effort. Les incertitudes sur la croissance et sur la situation sociale ont certainement incité les ménages à la prudence. L'enquête du Cercle de l'Épargne/Amphitéa de 2019 souligne l'appétence des Français pour l'épargne, tout particulièrement pour l'immobilier et l'assurance vie. Même si la prise de risque n'est pas d'actualité, il est à noter que les actions marquent des points, et cela malgré une fin d'année 2018 difficile.

L'IMMOBILIER ET L'ASSURANCE ATTIRENT TOUJOURS LES ÉPARGNANTS

L'immobilier est pour les Français toujours considéré comme le placement le plus intéressant. Il devance de peu, en 2019, l'assurance vie. Ces deux placements surclassent tous les autres. Il est à souligner que trois quarts des Français estiment le Livret A inintéressant quand pourtant ce produit enregistre une forte collecte et bat record sur record en ce qui concerne son encours.



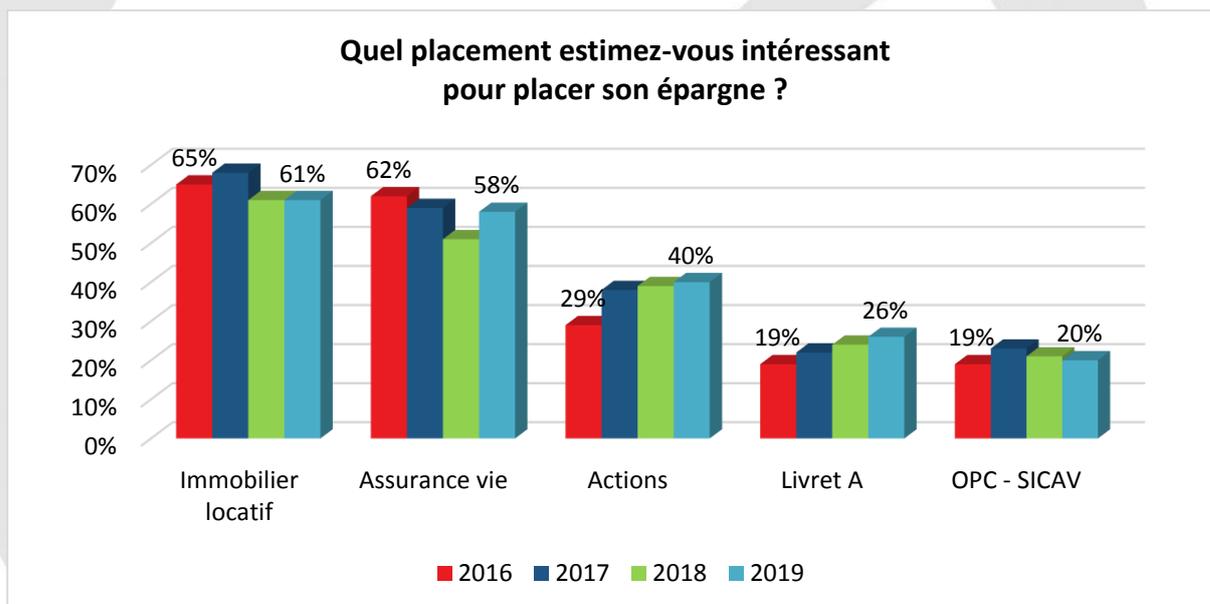
Source : Enquête 2019 Cercle de l'Épargne/Amphitéa

Cette question ayant été posée par le Cercle de l'Épargne depuis 2016, il est possible de suivre l'évolution de l'opinion. Même si une légère érosion est constatée, l'immobilier conserve son attractivité année après année. L'assurance vie qui avait connu un désamour avec l'adoption de la loi Sapin II durant le quinquennat Hollande a retrouvé son aura. Le

prix élevé des biens immobiliers au sein des grandes métropoles commence à nuire à son image. L'assurance vie semble avoir, de son côté, digéré la baisse du rendement des fonds en euros. Elle n'a, par ailleurs, pas souffert de l'introduction du Prélèvement Forfaitaire Unique.

Le score des actions est assez étonnant. La proportion de Français considérant ce placement comme intéressant est passée de 2016 à 2019 de 29 à 40 % (+11 points). La chute de la bourse en 2018 (-10,95 %) n'a pas conduit à un renversement de la tendance constatée ces dernières années. L'idée que les actions, sur longue période, génèrent un rendement supérieur aux autres classes d'actifs semble être prise en compte par l'opinion publique. Cependant, l'augmentation de la collecte en unités de compte et le très léger frémissement sur les Plans d'Épargne en Actions constatés en 2018 restent très en deçà de l'amélioration de l'image des actions. Le passage à l'acte reste à réaliser.

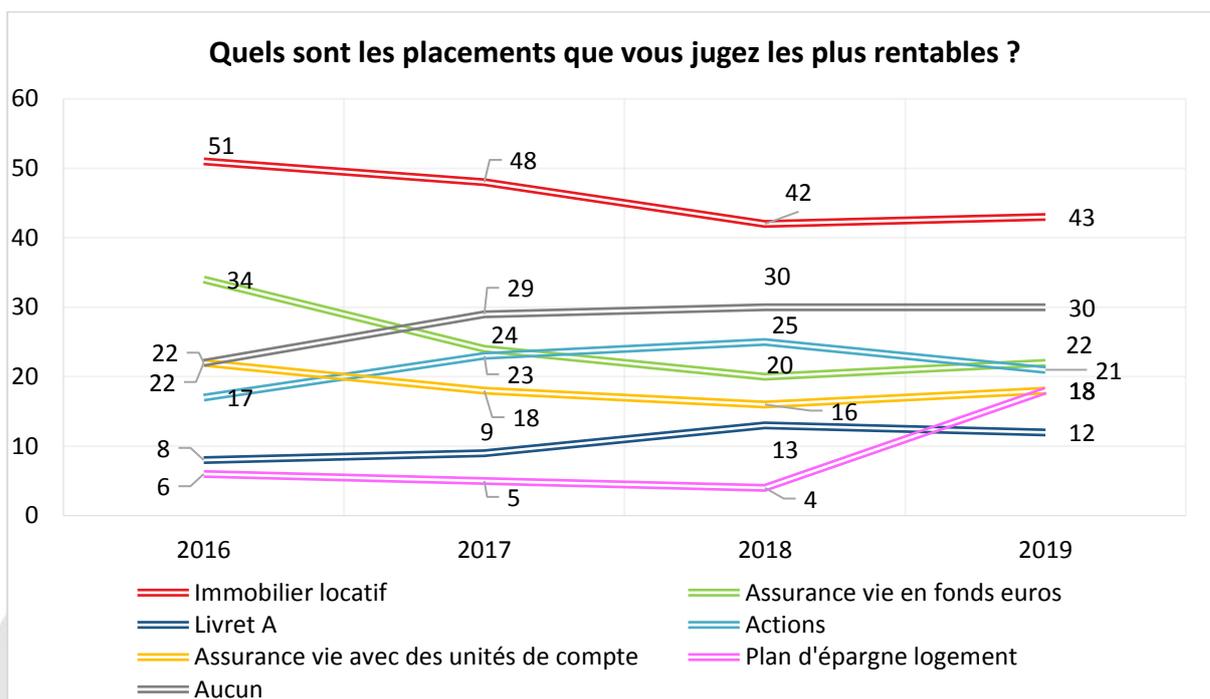
26 % des Français jugent le Livret A intéressant en 2019 contre 19 % en 2016. Cette augmentation de 7 points intervient au moment où le rendement réel est négatif de plus d'un point. La garantie en capital et la liquidité comptent plus que le rendement. Le Livret A, par sa simplicité, constitue un vecteur d'épargne familiale.



Source : Enquête 2019 Cercle de l'Épargne/Amphitéa

LA RENTABILITÉ UNE NOTION À GÉOMÉTRIE VARIABLE

La rentabilité se distingue de l'intérêt perçu en se concentrant sur la notion de rendement financier quand le second recouvre une notion plus large (intérêt de la nature du produit en soi, pour l'épargnant ou pour la société).



Source : Enquête 2019 Cercle de l'Épargne/Amphitéa

L'immobilier toujours en tête

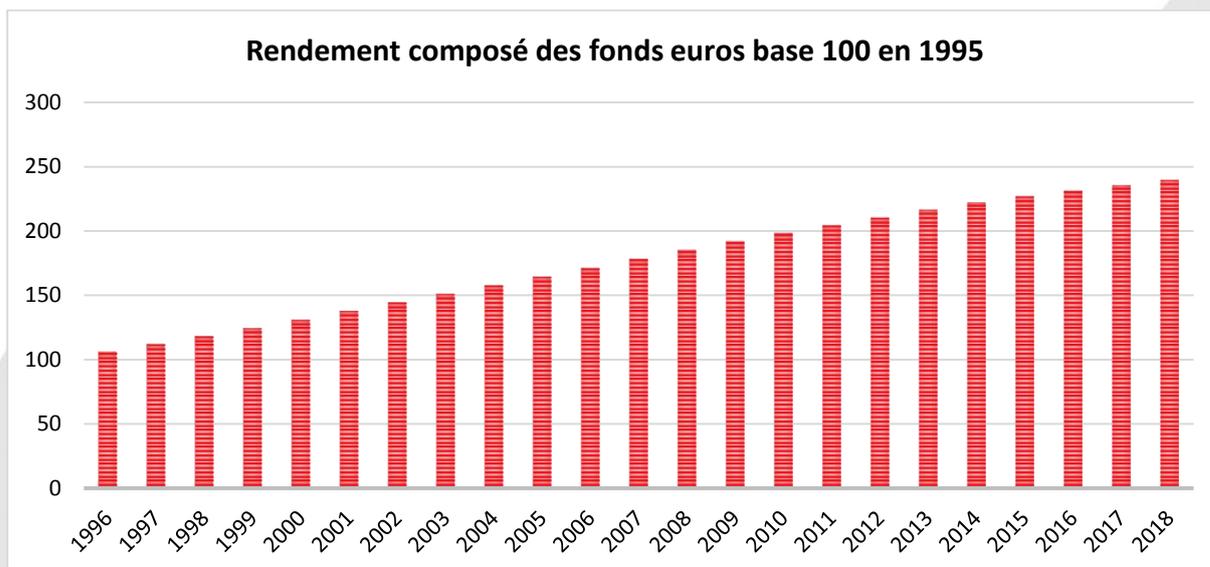
En termes de rentabilité, l'immobilier conserve en 2019 sa première place avec 41 % des sondés qui le citent. La pierre demeure une valeur-refuge qui en outre bénéficie de nombreux dispositifs d'incitation fiscale. La forte augmentation des prix de l'immobilier dans de nombreuses grandes villes permet aux acquéreurs d'espérer des plus-values. Il n'en demeure pas moins que les investisseurs dans l'immobilier appréhendent assez mal la rentabilité de leur placement.

Les ménages ne prennent pas en compte l'ensemble des charges afférentes aux biens immobiliers. Bien souvent, ils ne considèrent que le rendement brut à savoir le montant du loyer annuel rapporté au prix de l'acquisition sans prendre en compte les divers frais d'acquisition. Or, pour avoir une vision plus précise de la rentabilité réelle du placement, les ménages auraient avantage à recourir au rendement net de frais et de charges. Pour ce calcul, les investisseurs doivent intégrer toutes les charges (assurances, charges de copropriété, dépenses de remise en état, frais de gestion, coût des impayés). En outre, le prix d'achat retenu pour le calcul du rendement est alourdi par le coût du crédit immobilier contracté pour financer l'investissement. Enfin, le bailleur doit également prendre en considération les impôts. C'est le principe du rendement « net-net » ou net de fiscalité. Compte tenu des spécificités de cette méthode de calcul de la rentabilité, il n'existe pas de formule de calcul à proprement parler, ce qui rend complexes les comparaisons. Le rendement est en outre dépendant du bien immobilier acheté.

La rentabilité brute varie de 3 à 10 % selon les villes. Par ailleurs, les classements effectués par les différents sites donnent pour une même ville des rendements très variables. Ainsi, il peut varier de 6 à 9 % à Marseille en fonction de la nature du bien, de sa date d'acquisition et du montant des loyers.

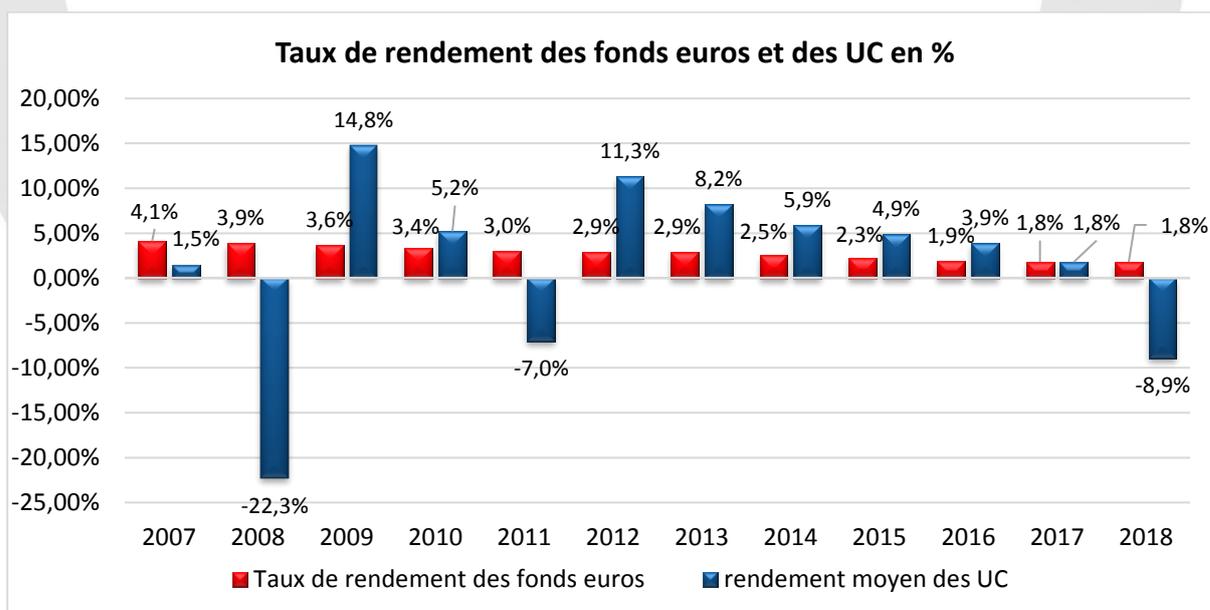
L'assurance vie, une valeur sûre

L'assurance vie bénéficie, à la différence de l'immobilier d'une plus grande transparence en matière de rendement. Pour 2018, ce dernier s'est établi à 1,8 % selon la fédération française d'assurance (FFA). Un épargnant ayant placé 100 euros en 1995 sur un fond euros rémunéré au taux moyen du marché dispose en 2019 d'un capital de 240 euros.



Source : Cercle de l'Épargne

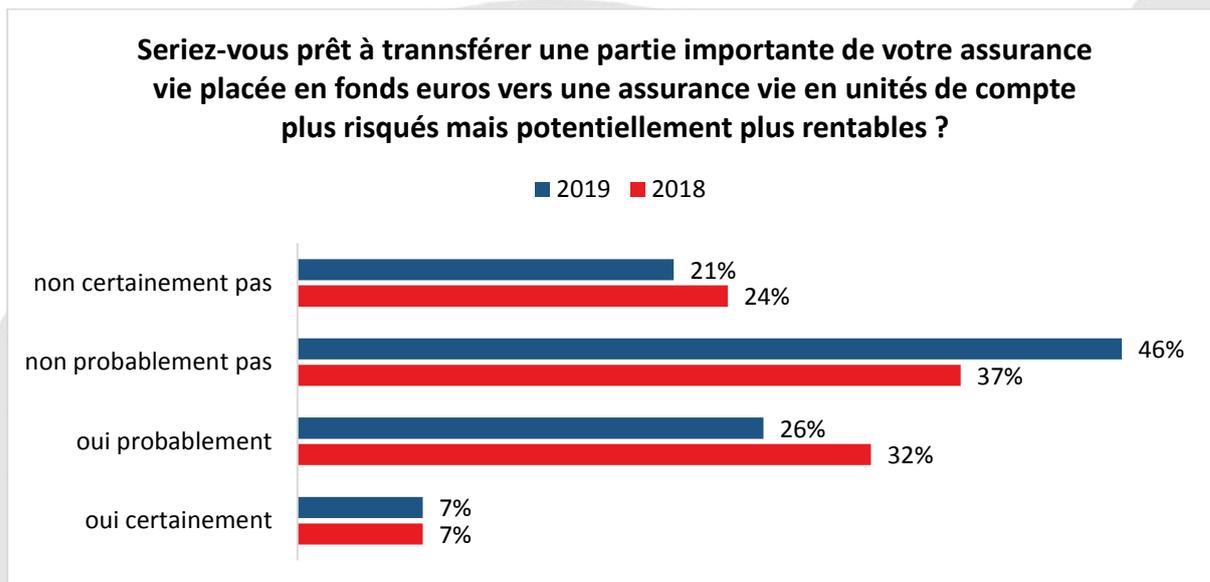
Malgré le rendement négatif des unités de compte, en 2018, les ménages sont plus nombreux à juger ce placement rentable cette année (18 % en 2019 contre 16 % l'année dernière).



Source : Cercle de l'Épargne

Les Français et la prise de risque pour améliorer le rendement de son épargne

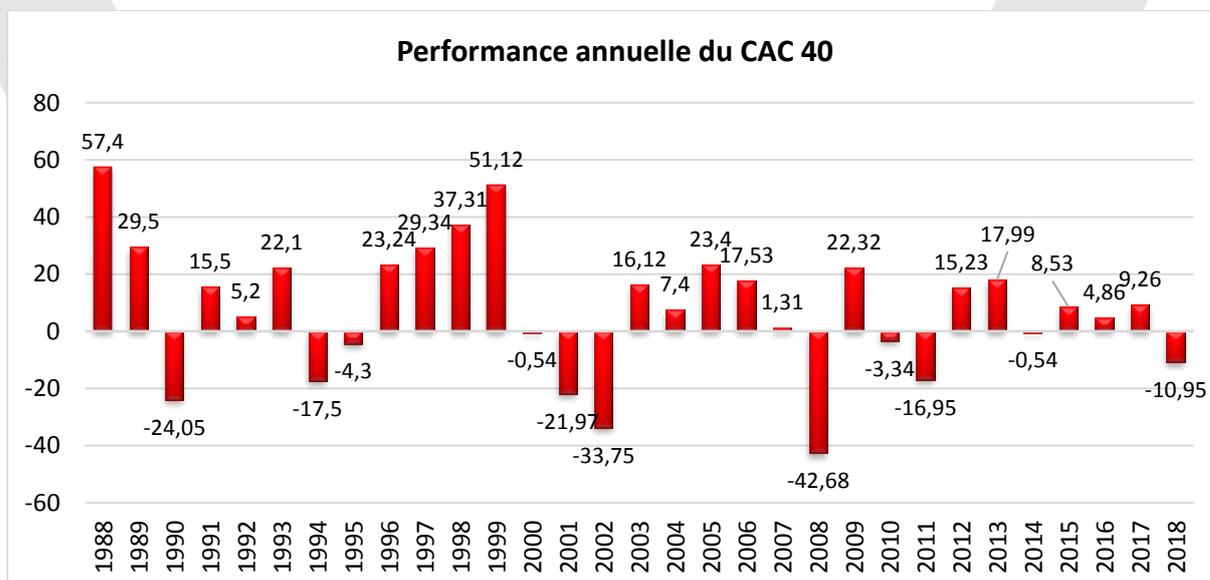
Les Français restent très attachés à la sécurité en capital. Ainsi, seulement 33 % d'entre eux seraient prêts à transférer tout ou partie de leur épargne investie en fonds euros vers des unités de compte. Le potentiel de rentabilité supérieure de ces dernières ne les convainc pas à s'exposer aux risques. Il n'y a que 7 % qui admettent qu'ils pourraient le faire de manière certaine.



Source : Cercle de l'Épargne

Les actions résistent à la baisse du CAC 40

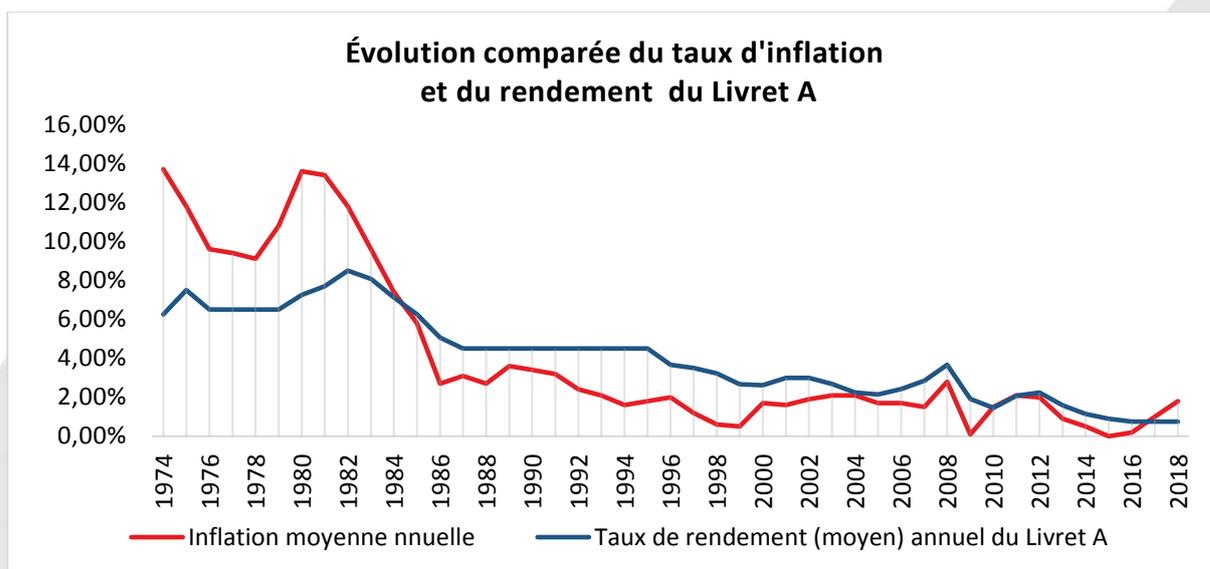
21 % des ménages estiment, en 2019, que les actions constituent un placement rentable contre 25 % en 2018. Ce recul est imputable à la baisse des valeurs boursières à la fin de l'année dernière.



Source : Cercle de l'Épargne

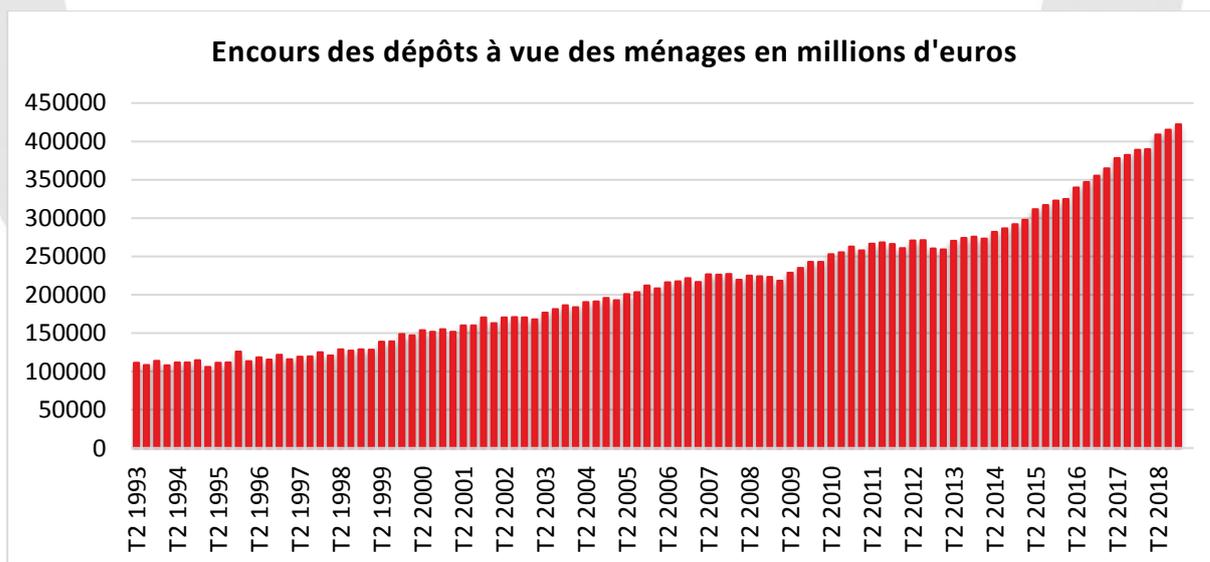
Le Livret A conserve ses fidèles

Le Livret A a été peu impacté par son rendement réel négatif de plus d'un point en 2018. 12 % des ménages estiment ce produit comme rentable contre 13 % en 2018. Les ménages apprécient la rentabilité du Livret A au regard de la sécurité, de la liquidité et de l'exonération fiscale dont il bénéficie.



Source : Cercle de l'Épargne

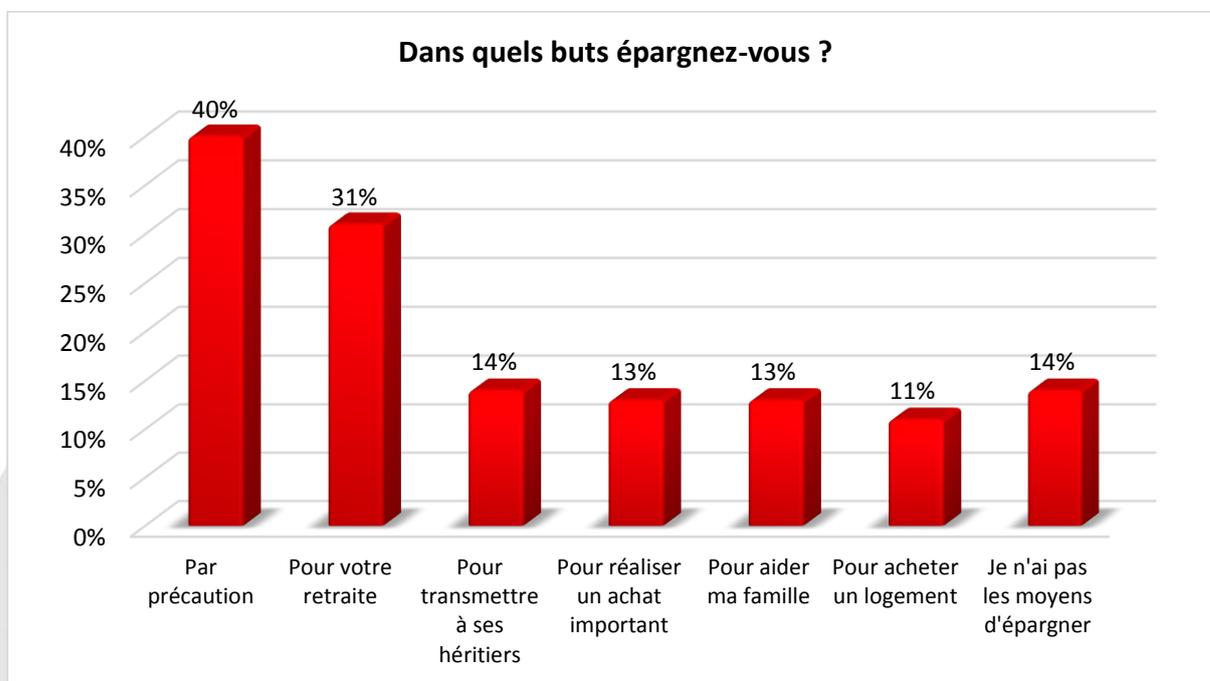
Comme en 2018, 30 % des ménages jugent qu'aucun placement n'est rentable. Cela se traduit notamment par l'augmentation des dépôts à vue dont l'encours dépasse 422 milliards d'euros au 4^e trimestre.



Source : Banque de France

En un an, l'encours a augmenté de 32,4 milliards d'euros. En dix ans, cet encours a augmenté de 172,4 milliards d'euros.

Cette progression est à mettre en parallèle avec la baisse du rendement des placements de taux. Elle s'explique également par le souhait des Français de conserver une importante poche de liquidités par précaution



Source : Cercle de l'Épargne

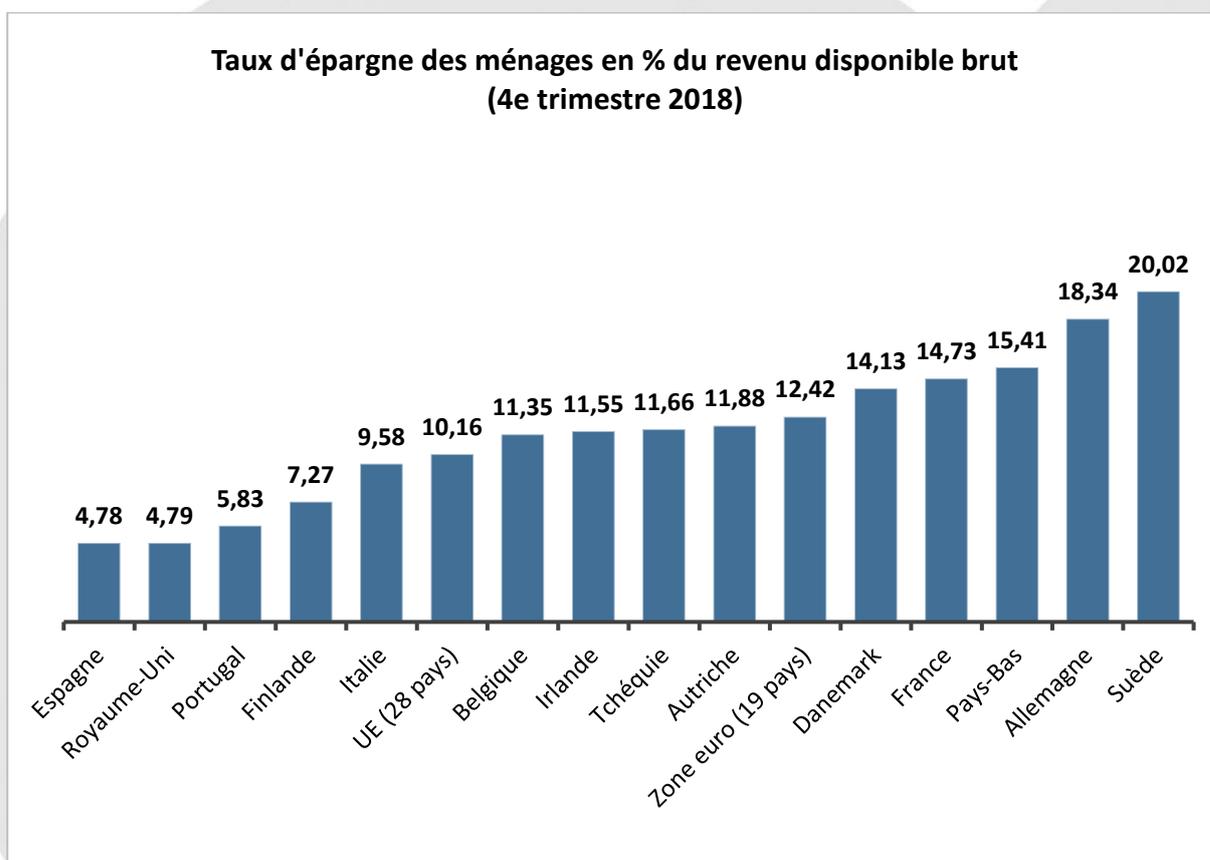
Les Français restent sur leurs gardes. Ainsi, l'épargne est avant tout constituée par précaution et peu d'épargnants sont disposés à transférer une part conséquente de son épargne investie en fonds euros bénéficiant de la garantie du capital sur des unités de compte fluctuant en fonction des marchés. Par ailleurs, comme en 2018, 30 % des sondés estiment qu'aucun placement n'est rentable. Cela explique en partie la forte progression des dépôts à vue qui battent record sur record. Malgré tout, l'enquête du Cercle de l'Épargne/Amphitéa ne révèle aucun divorce de fonds chez les épargnants. Ces derniers sont satisfaits des produits qu'ils souscrivent. En effet, les plus critiques sont ceux qui n'épargnent pas. Les détenteurs d'actions, de contrats d'assurance vie en fonds euros ou en unités de compte estiment avoir effectué un bon choix.

À LA RECHERCHE DE L'ÉPARGNANT EUROPÉEN ?

L'épargne, c'est la partie non consommée du revenu. C'est la partie mise de côté pour rembourser le capital d'un emprunt essentiellement immobilier pour les ménages et pour acquérir des placements financiers. L'épargne est un flux et non un stock. Elle dépend évidemment du pouvoir d'achat, du niveau de la consommation et du prix des actifs immobiliers et financiers ainsi que de leur rendement. Elle est fonction du niveau de confiance dans l'économie, dans les placements, et dans la société. Des ménages inquiets seront tentés d'épargner plus à court terme que des ménages confiants dans l'avenir. La renonciation à la consommation est un acte complexe qui repose sur des motivations autant financières que psychologiques. Il n'est jamais évident d'expliquer les comportements des épargnants et encore moins quand il s'agit d'effectuer des comparaisons entre plusieurs pays. Pourquoi entre deux pays de niveau de

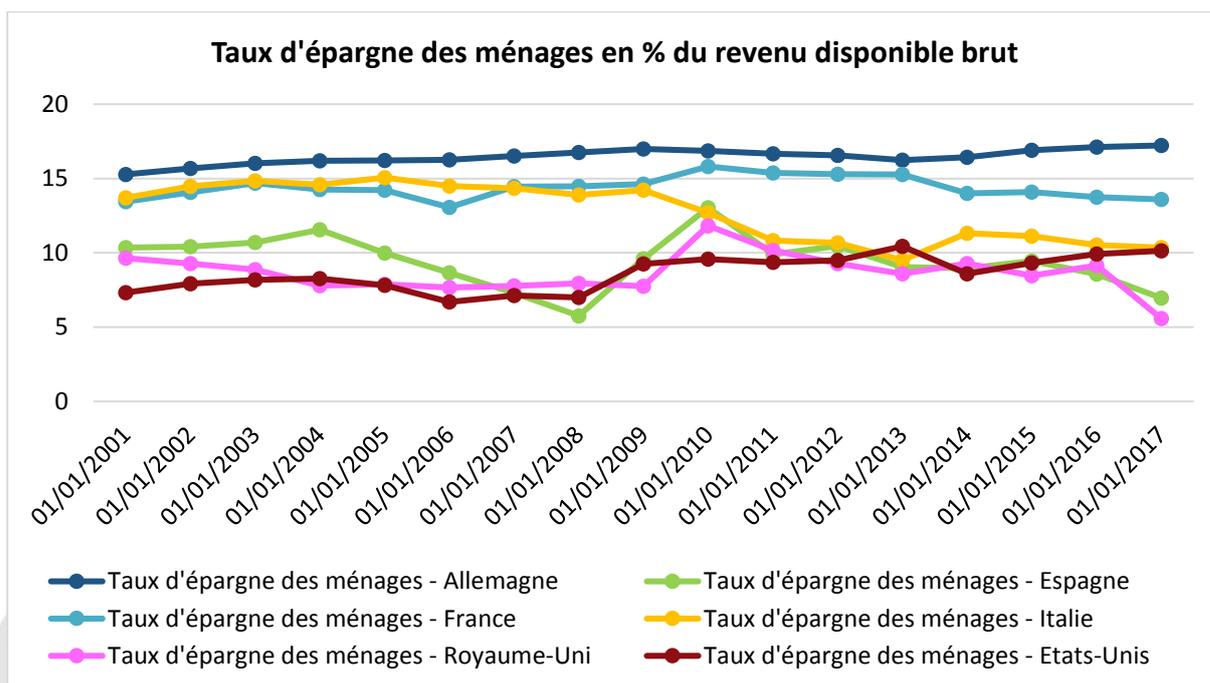
développement économique comparable, les taux d'épargne peuvent être très différents ? La fiscalité, l'éducation, le prix de l'immobilier, le niveau de confiance à l'égard des pouvoirs publics, la situation économique sont autant de facteurs à prendre en compte.

Au sein de l'Union européenne, les États membres se répartissent en deux catégories : les pays ayant un taux d'épargne élevé, supérieur à 12 % du revenu disponible brut (Allemagne, France, Autriche, Italie et Pays-Bas, Suède, Danemark) et ceux à faible taux d'épargne (Espagne, Portugal, Finlande, Irlande, Italie, Royaume-Uni.). Si les pays épargnants sont plutôt des pays du nord de l'Europe, cette corrélation est loin d'être parfaite. Ainsi, le Royaume-Uni et la Finlande figurent dans la deuxième catégorie.

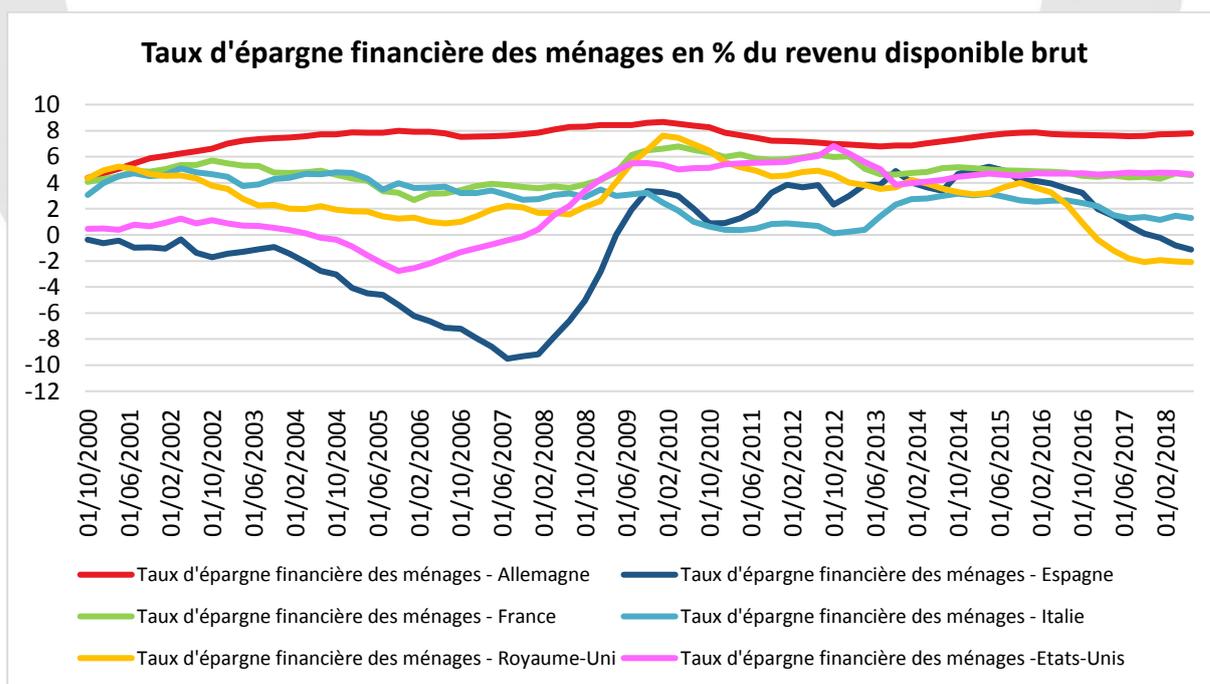


Source : Eurostat

La France, comme l'Allemagne, se caractérise par un taux d'épargne stable depuis une vingtaine d'années quand au Portugal, en Autriche, en Belgique ou en Italie, ce taux a tendance à s'éroder. Des pays comme l'Irlande, l'Espagne ou les Pays-Bas ont connu une vive remontée de leur taux d'épargne des ménages entre 2008 et 2012 durant la crise. Ce taux, dans ces trois pays, a retrouvé son niveau moyen à partir de 2015.



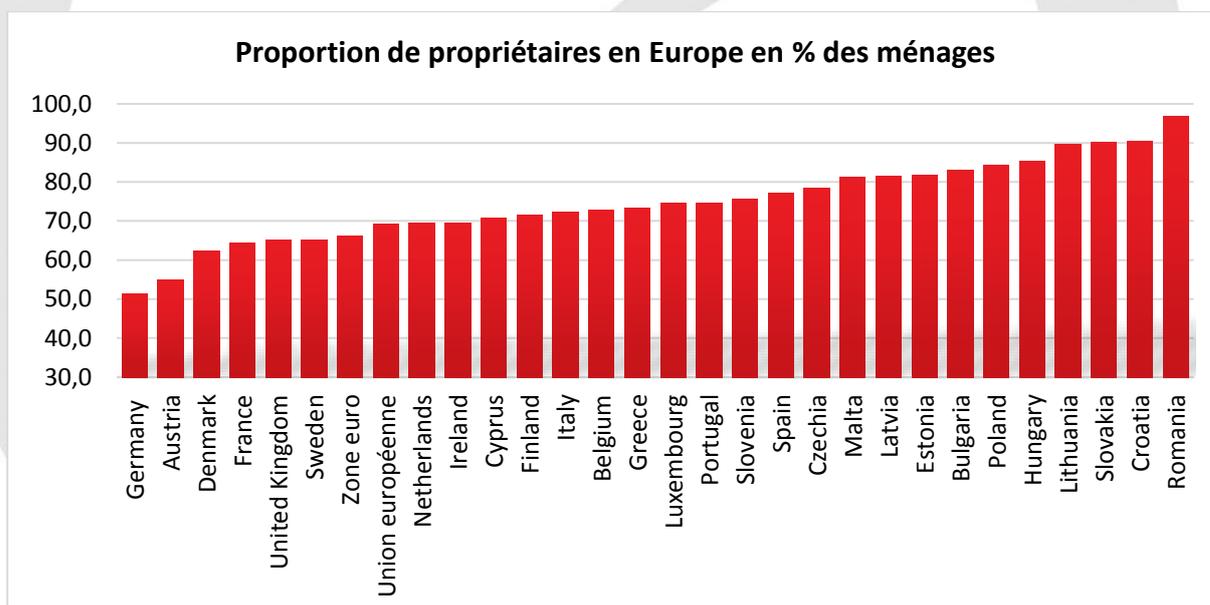
Le taux d'épargne financière connaît des évolutions plus marquées. Il est par nature plus flexible, le remboursement du capital des emprunts immobiliers étant contraint. L'Allemagne et la France sont les deux pays ayant sur une longue période le taux d'épargne financière le plus élevé. L'Italie qui longtemps a été sur le podium a vu sa position s'effriter progressivement. Aux États-Unis, le taux d'épargne financière qui était très bas durant toute la période précédente la crise de 2008 est depuis fortement remonté au point de figurer parmi les plus élevés.



L'épargne et l'immobilier, des liens complexes

En Europe, l'immobilier (résidence principale et investissement immobilier locatif) représente une part importante du patrimoine des ménages propriétaires. Il représente 81 % de leur patrimoine. Ce pourcentage est de l'ordre de 64 % en ne retenant que la résidence principale. Parmi les ménages propriétaires en Allemagne, en France, en Espagne et en Italie, la part de la résidence principale varie de 60 % en Allemagne à 73 % en Italie. Il n'y a pas de corrélation nette entre taux d'épargne et poids du patrimoine immobilier. L'Allemagne se caractérise par un taux de propriétaires et une valeur des biens immobiliers faibles tout en ayant un fort taux d'épargne. En France, le prix de l'immobilier est élevé tout comme le taux d'épargne mais le taux de possession de la résidence principale est inférieur à la moyenne. En Italie, le nombre de propriétaires est plus important avec un taux d'épargne important.

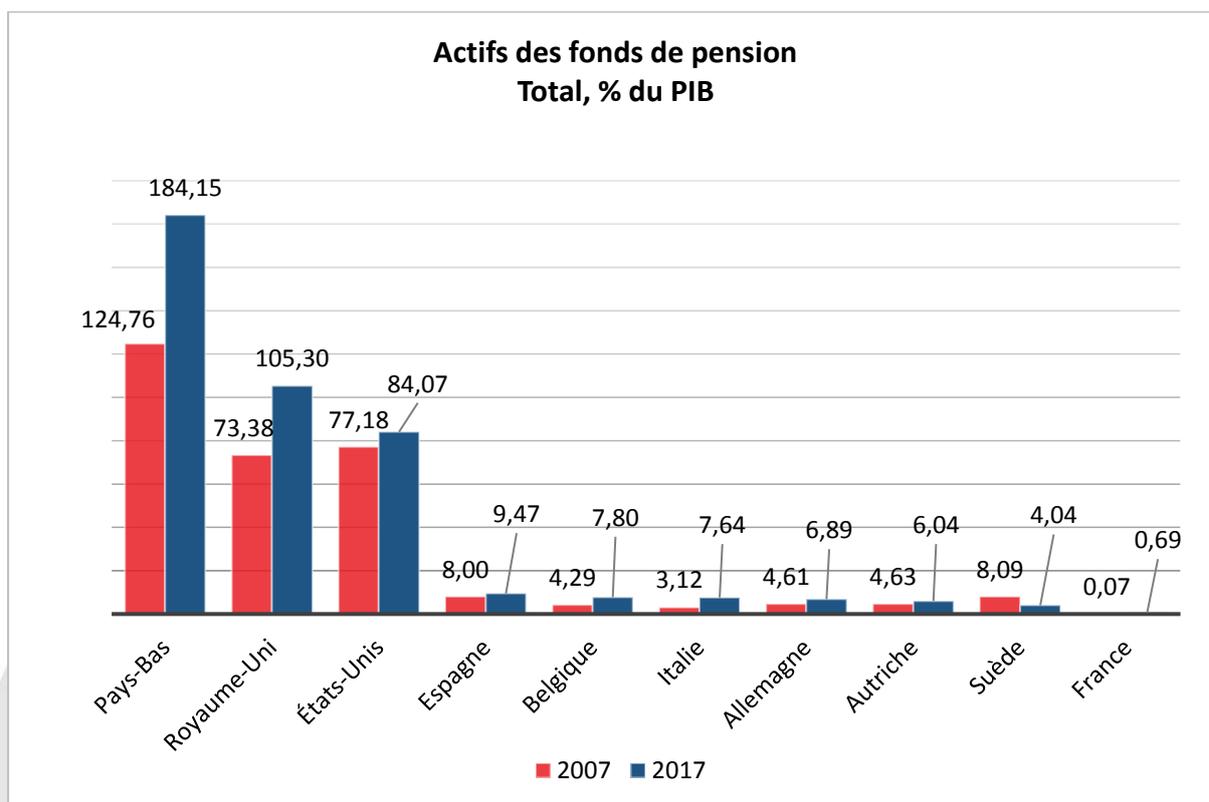
Contrairement aux idées reçues, les pays où les dépenses de logement accaparent une part non négligeable du budget des ménages ne sont pas nécessairement ceux où le taux d'épargne financière est faible. Ce n'est pas le cas, en particulier en France. Dans les faits, les épargnants sont plus nombreux parmi les seniors, les propriétaires et parmi les personnes ayant des revenus importants. Ainsi, le poids important de l'épargne en Allemagne peut s'expliquer par un niveau de vie élevé et par un vieillissement important sa population.



Source : Eurostat

L'épargne et les fonds de pension

De nombreuses études soulignent le lien entre l'existence de piliers de retraite par capitalisation et l'effort d'épargne. La montée en charge d'un système par capitalisation oblige les ménages à épargner davantage. Cela peut expliquer le taux d'épargne élevé aux Pays-Bas, mais pas en Allemagne ou en France où la capitalisation est très faible.



Source : OCDE – Cercle de l'Épargne

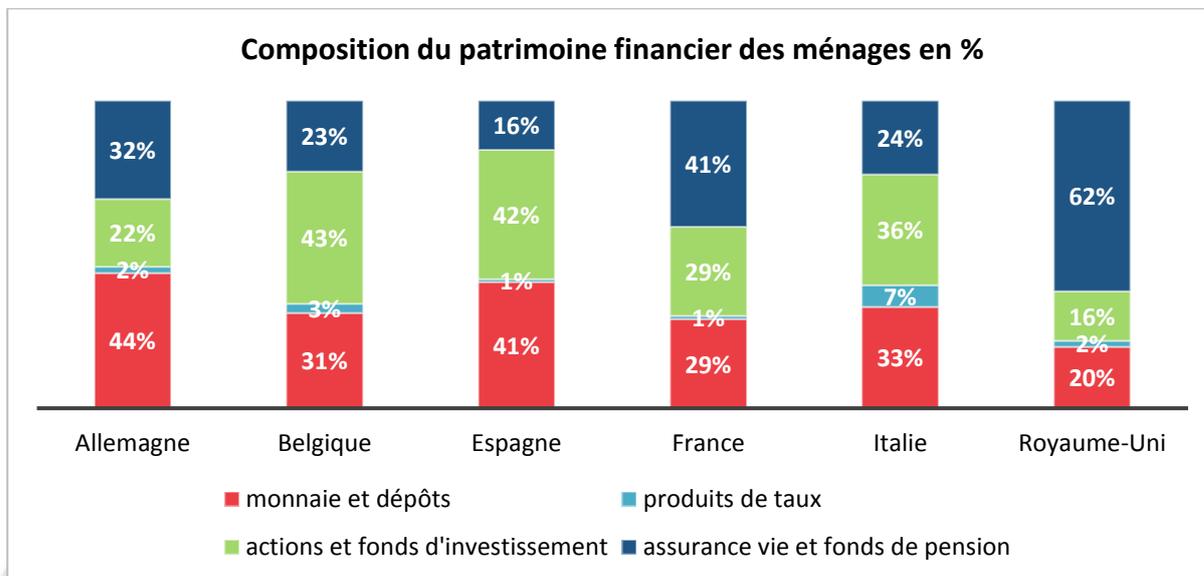
Le taux d'épargne et le niveau de la protection sociale

De manière contre-intuitive, le taux d'épargne est d'autant plus important que le poids de l'État-providence est élevé. Ainsi, en France, en Allemagne ou en Suède où le niveau de couverture des risques sociaux figure parmi les meilleurs, les ménages entendent compléter les régimes publics par des systèmes individuels et privés. Est-ce un doute sur la capacité des systèmes publics d'assurer leur fonction ou la volonté de compléter la couverture fournie par ces derniers, il n'en demeure pas moins que plus l'État-providence est fort, plus il renforce l'épargne.

Les réformes répétitives des régimes de retraite incitent les ménages à développer leur couverture. Dans la quasi-totalité des pays de l'Union européenne, ils craignent une baisse importante de leur niveau de vie à la retraite.

Les Européens et leur allocation d'actifs financiers

En matière d'épargne financière, les Français sont accusés de préférer la liquidité au détriment des actions. Or, cela ne constitue en rien une spécificité française. Ainsi, les Allemands sont les champions toutes catégories des liquidités qui représentent 44 % de leur patrimoine financier contre 29 % en France. Le poids des actions (qui comprend les parts sociales des entrepreneurs) est faible en France, tout comme au Royaume-Uni. Ces deux pays se caractérisent, en revanche, par la prééminence de l'assurance vie. Le poids des actions est important en Belgique et en Espagne. L'assurance vie bénéficie en France d'un régime fiscal attractif et d'une ancienneté. Ce dernier point vaut également pour le Royaume-Uni.



Source : Banque de France – 2017

L'épargnant européen n'existe pas encore ! La création de la monnaie commune n'a pas permis l'émergence d'un marché unique de l'épargne. Certes au niveau prudentiel, les établissements financiers sont soumis à des règles identiques. La Banque Centrale Européenne assure la supervision de la sphère financière en relation avec les régulateurs nationaux. Mais, les produits ne passent pas les frontières du fait des réglementations fiscales différentes. La Commission européenne entend depuis des années faciliter la portabilité mais pour le moment les résultats sont faibles. Certes, l'adoption d'une directive permettant la mise en place d'un Plan d'Épargne Retraite Paneuropéen serait un signe fort envoyé aux responsables publics nationaux et aux épargnants. Les spécificités nationales restent fortes. Ainsi, la France se caractérise par le poids élevé de son épargne réglementée, Livret A, LDDs, PEL, etc. Aucun autre pays ne dispose de tels produits qui ne sont donc pas portables. Le Plan d'Épargne en Actions est également une création spécifique à la France. Le PEA est dans les faits un compte titre bénéficiant sous conditions d'un certain nombre d'avantages fiscaux. En raison des règles fiscales qui leur sont propres, les contrats d'assurance vie ne sont pas aisément transférables. L'Europe de l'épargne reste donc à construire. Des établissements financiers en ligne ont travaillé ces dernières années à la mise en place de produits d'épargne susceptibles d'être proposés dans les différents pays de l'Union européenne. Pour le moment, ces initiatives n'ont pas abouti en raison des complexités réglementaires.

LE COIN DE LA RETRAITE

L'INDEXATION DES PENSIONS, LA QUESTION MAJEURE

Que ce soit dans le système actuel ou dans le futur régime universel, la question de l'indexation des pensions et des éléments permettant son calcul (salaire de référence ou points) est cruciale tant pour déterminer le niveau de vie des retraités que pour l'équilibre des finances publiques.

Les règles d'indexation ont fait l'objet de nombreuses modifications lors de ces quarante dernières années. Les pouvoirs publics ont joué sur toutes les variables pour l'actualisation des pensions, du changement des indices de référence (salaire moyen ou prix), aux dates d'application en passant par les modalités d'effet (clause de rattrapage).

L'INDEXATION DES PENSIONS UN SUJET ÉMINEMMENT POLITIQUE

Pour éviter que le montant des pensions ne subisse l'érosion de l'inflation, le principe de la revalorisation a été introduit par la loi du 23 juillet 1948. Les revalorisations interviennent majoritairement par voie réglementaire. Ce fut le cas jusqu'en 1986, excepté dans certains cas où le législateur a estimé devoir décider lui-même le taux de revalorisation comme en 1949 et 1951. De 1987 à 1992, l'indexation des pensions a été fixée par la loi du fait d'une décision du Conseil d'État qui avait indiqué que l'absence de décret définissant l'indice de revalorisation empêchait le Gouvernement de retenir l'indice des prix comme nouvelle référence. Depuis 1993, les revalorisations successives ont à nouveau été fixées par arrêté, excepté de 1999 à 2003, années durant lesquelles le dispositif de revalorisation a été régi par les lois de financement de la Sécurité sociale.

LA DANSE PERPÉTUELLE DES DATES D'ACTUALISATION

Concernant la date d'application, la loi de 1948 précitée prévoyait que la revalorisation intervienne au 1^{er} avril de chaque année. À compter de 1974, les pouvoirs publics ont décidé d'effectuer la revalorisation en deux fois, la première le 1^{er} janvier et la seconde le 1^{er} juillet. La loi du 22 juillet 1993 qui a lancé la vague des réformes des retraites a prévu que la date d'actualisation était de nouveau le 1^{er} janvier de chaque année. La loi de financement de la Sécurité sociale pour 2009 a porté cette date au 1^{er} avril. En 2014, un nouveau report est décidé au 1^{er} octobre. Le Gouvernement d'Édouard Philippe décide finalement de retenir le 1^{er} janvier. Ces reports successifs permettent de réaliser des gains sur le montant des pensions distribuées.

DES SALAIRES AU PRIX

Le législateur entendait, dès 1948, donner « des garanties positives tout en ne compromettant en rien l'équilibre financier ». Il fut ainsi décidé de lier la revalorisation des pensions aux salaires qui servaient de base aux cotisations encaissées. L'indice de référence a ainsi été fixé sur l'évolution du salaire moyen des assurés.

C'est en 1965, par décrets, que fut défini de manière précise le mode de calcul de l'indice de référence. Le salaire annuel moyen des assurés correspondait au salaire qui entre en compte pour le calcul des cotisations, à savoir le salaire-plafond soumis à cotisations. Le calcul s'effectuait en fonction du montant moyen des indemnités journalières de l'assurance-maladie servies au cours de la période courant du 1^{er} janvier au 31 décembre de chacune des années de référence.

Le décret du 29 décembre 1982 a supprimé la référence au salaire moyen plafonné des assurés sociaux, pour retenir le salaire brut moyen annuel par tête versé par les entreprises non financières non agricoles prévu pour l'année considérée par le rapport annexé à la loi de finances. Après annulation de ce décret en 1982 par le Conseil d'État en 1986, le Gouvernement de Jacques Chirac a décidé d'indexer à compter de 1987 les pensions en fonction de l'indice des prix. Dans les faits de 1983 à 1992, la revalorisation a été inférieure à l'inflation du fait que les pouvoirs publics n'avaient pas fixé d'indice de référence. À partir de 1994, les pensions ont été revalorisées en fonction de l'indice prévisionnel des prix à la consommation (hors tabac) déterminé par l'Insee. Depuis le 1^{er} janvier 2004, la revalorisation des pensions est identique pour les régimes de base, les régimes alignés et la Fonction publique. Des ajustements sont opérés en fonction de l'évolution réelle des prix. En 2014 comme en 2016, les pensions ont été gelées. Ces mesures sont intervenues en période de faible inflation. Le Président Emmanuel Macron a opté en 2019 pour une sous-indexation à hauteur de 0,3 % quand l'inflation a été de 1,8 % en 2018. Ce dispositif devait être reconduit en 2020.

Compte tenu du montant des pensions, 325 milliards d'euros en 2018, les règles d'indexation sont très importantes pour l'équilibre du régime des retraites. Ainsi, une indexation complète au 1^{er} janvier 2019 aurait coûté aux caisses plus de 5 milliards d'euros. Certes, les salaires servant d'assiette pour les pensions augmentent mais actuellement, le nombre de retraités croît plus vite que le nombre d'actifs.

LE DOSSIER DU MOIS

LA RÉFORME DES RETRAITES VUE SELON SON STATUT

PAR PHILIPPE CREVEL, DIRECTEUR DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

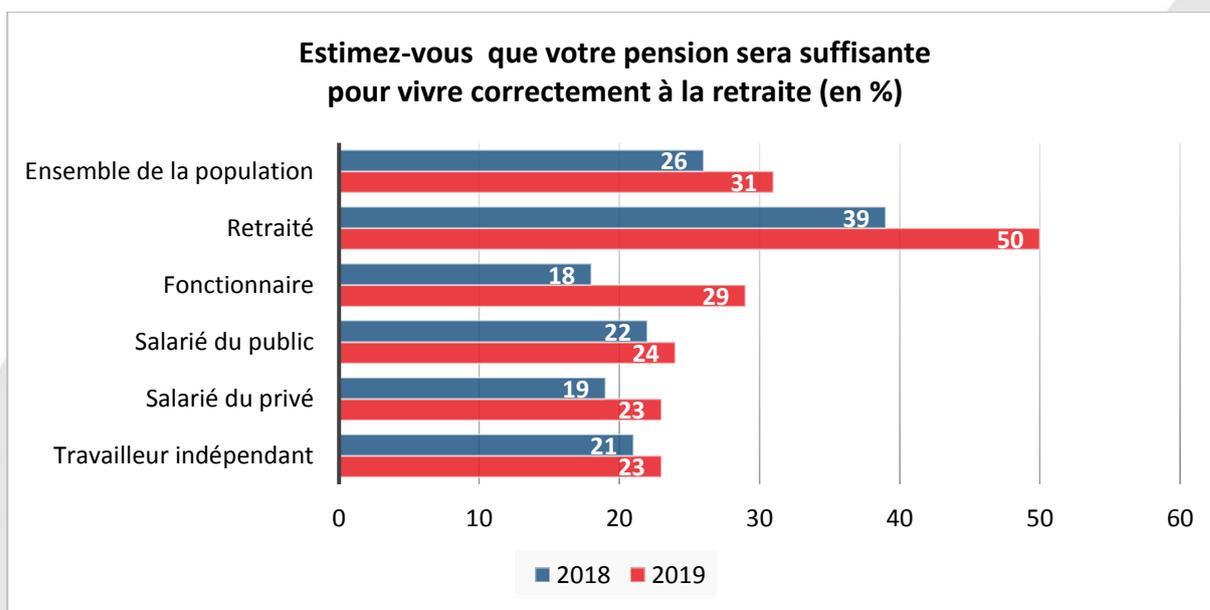
La réforme des retraites que le Gouvernement entend mettre en œuvre vise à instituer un régime universel à points vers lequel convergeraient les 42 régimes existants. Même si comme l'a confirmé Jean-Paul Delevoye, Haut-commissaire à la réforme des retraites, des spécificités attachées aux régimes actuels pourraient être maintenues (âge de départ à la retraite différencié, taux de cotisation différents notamment pour les indépendants), la convergence des régimes modifiera, en profondeur, le paysage des retraites.

[L'enquête 2019 du Cercle de l'Épargne/Amphitéa « Les Français, la retraite et l'épargne »](#) révèle que les Français sont, dans une large majorité, favorables à la mise en place d'un régime de retraite par points en lieu et place des 42 régimes actuels. Les Français en privilégiant par ailleurs la gestion paritaire, semblent manifester un sentiment de défiance à l'encontre de l'État. Ce sentiment s'exprime également dans les doutes énoncés sur l'objectif poursuivi par les pouvoirs publics dans le cadre de cette réforme systémique. Cette enquête rappelle l'hostilité des sondés à tout report de l'âge de la retraite. Au-delà de ces résultats généraux, des nuances d'opinion existent entre les différentes catégories professionnelles ainsi qu'entre ces dernières et les retraités. En fonction de son rattachement ou non à un régime spécial, des divergences d'opinion sont susceptibles d'apparaître. Les fonctionnaires comme les salariés des entreprises publiques n'ont pas exactement les mêmes appréciations que les indépendants et les salariés du privé face à une réforme qui remettra en cause leur régime spécial. De même, les indépendants qui aujourd'hui ont une couverture vieillesse moindre que les autres actifs ont une sensibilité qui leur est propre vis-à-vis de la future réforme.

LA PENSION SERA INSUFFISANTE POUR VIVRE CORRECTEMENT À LA RETRAITE SELON UNE LARGE MAJORITÉ DES FRANÇAIS

Parmi les actifs, les travailleurs indépendants et les salariés du secteur privé sont les plus inquiets en ce qui concerne leur niveau de vie à la retraite. Seuls 23 % des indépendants et des salariés du privé pensent que leur pension leur permettra de vivre correctement. Les salariés des entreprises publiques qui pour une grande partie d'entre eux bénéficient d'un régime spécial de retraite partagent la même opinion que leurs homologues du privé (24 % estiment que leur pension sera suffisante). Les fonctionnaires sont légèrement plus optimistes en la matière (29 % pensent que leur pension sera suffisante). Le pessimisme des travailleurs indépendants s'explique par la modicité de leur pension. Les salariés du privé ont intégré une baisse du pouvoir d'achat de leur future pension. Le regain d'optimisme entre 2018 et 2019 (+ 4 points sur un an) est imputable à la diminution de l'impact de la hausse de la CSG sur les retraités. Ces derniers avaient fortement réagi en

2018 en considérant à 69 % que leur pension était insuffisante. En 2019, ce pourcentage revient à 50 %, c'est-à-dire à son niveau de 2017. La décision du Président de la République d'annuler l'augmentation de la CSG pour les retraités dont le revenu fiscal de référence est inférieur à 2 000 euros a pu jouer dans ce petit rebond. Pour les différentes catégories d'actifs, l'amélioration du climat social au printemps après les événements liés aux « gilets jaunes » peut expliquer cette légère amélioration.



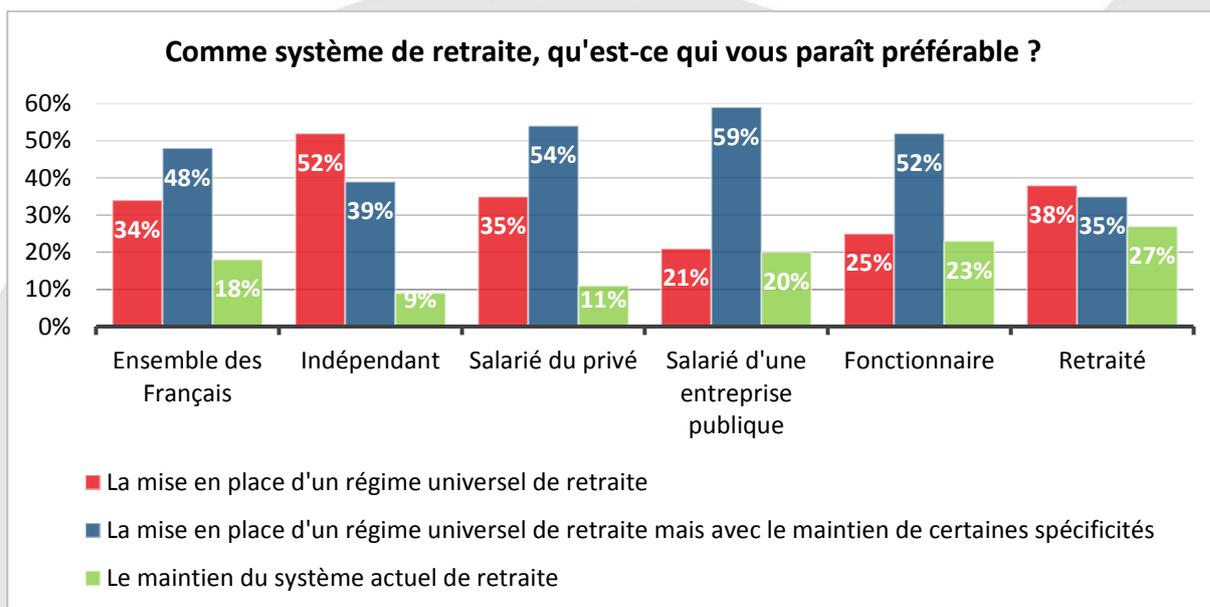
Source : Enquête 2019 Cercle de l'Épargne/Amphitéa

UN RÉGIME UNIVERSEL À LA CARTE

Une large majorité de Français est favorable à l'instauration d'un régime universel de retraite reposant sur l'engagement de campagne du Président de la République, « un euro cotisé donne les mêmes droits pour tous ». Ils ne sont que 18 % à réclamer le statu quo. Ce souhait s'explique par une forte demande d'équité. Selon l'enquête 2018 du Cercle de l'Épargne, 75 % des sondés avaient déclaré que le système de retraite était injuste et 80 % qu'il était inefficace. Ce sont les indépendants et les salariés du privé qui sont les plus favorables à la mise en œuvre de la réforme. Ils sont respectivement 91 % des indépendants et 89 % des salariés du secteur privé à se déclarer pour la réforme. Ils considèrent sans nul doute qu'ils pourraient ressortir gagnants de la mise en place d'un nouveau régime des retraites. Les salariés des entreprises publiques sont également très favorables à la réforme avec un taux d'adhésion de 80 %. Parmi les actifs, les fonctionnaires sont plus réticents vis-à-vis de la réforme systémique. Ils ne sont que 67 % à en approuver le principe. En revanche, les retraités sont plus circonspects. Ils sont 27 % à demander le statu quo pensant qu'ils pourraient être touchés par le nouveau système. Cette crainte est, en l'état actuel de la négociation, infondée. Le Haut-Commissaire à la réforme des retraites a en effet souligné, à plusieurs reprises, que les retraités ne seraient pas concernés.

Des différences importantes existent sur le contenu de la réforme en fonction de son statut professionnel. Les salariés des entreprises publiques réclament pour 59 % d'entre eux le maintien de certaines spécificités. Mais ce souhait est également partagé par 54 % des

salariés du privé et 52 % des fonctionnaires. En revanche, il n'y a que 35 % des retraités qui souhaitent l'introduction de particularités dans le futur système de retraite. Par définition, ils ne profiteront pas de ces dispositifs qui pourraient être coûteux et nuire à leur pension. Les indépendants sont les ardents défenseurs d'un régime universel pur sans particularisme. Ils jugent qu'ils ont plus à perdre qu'à gagner au maintien de certaines spécificités qui sont le propre des régimes spéciaux. Le régime universel « pur » a peu d'adeptes auprès des salariés des entreprises publiques (21 %) et auprès des fonctionnaires (25 %).

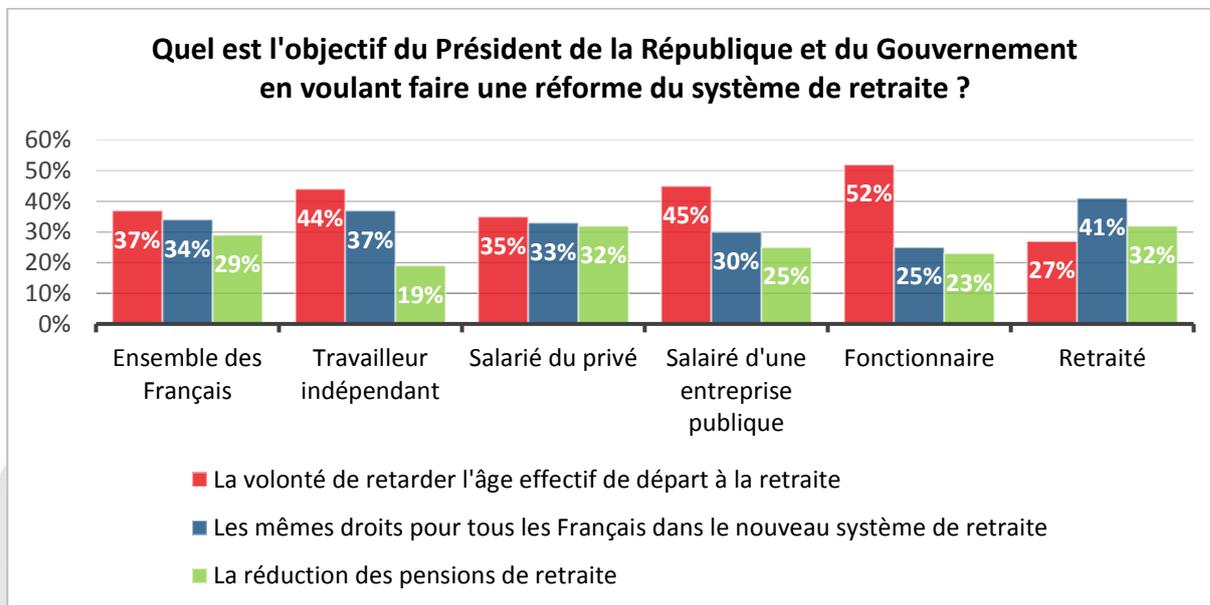


Source : Enquête 2019 Cercle de l'Épargne/Amphitéa

DES FRANÇAIS DUBITATIFS FACE AUX INTENTIONS RÉELLES DU GOUVERNEMENT AVEC LA RÉFORME DES RETRAITES

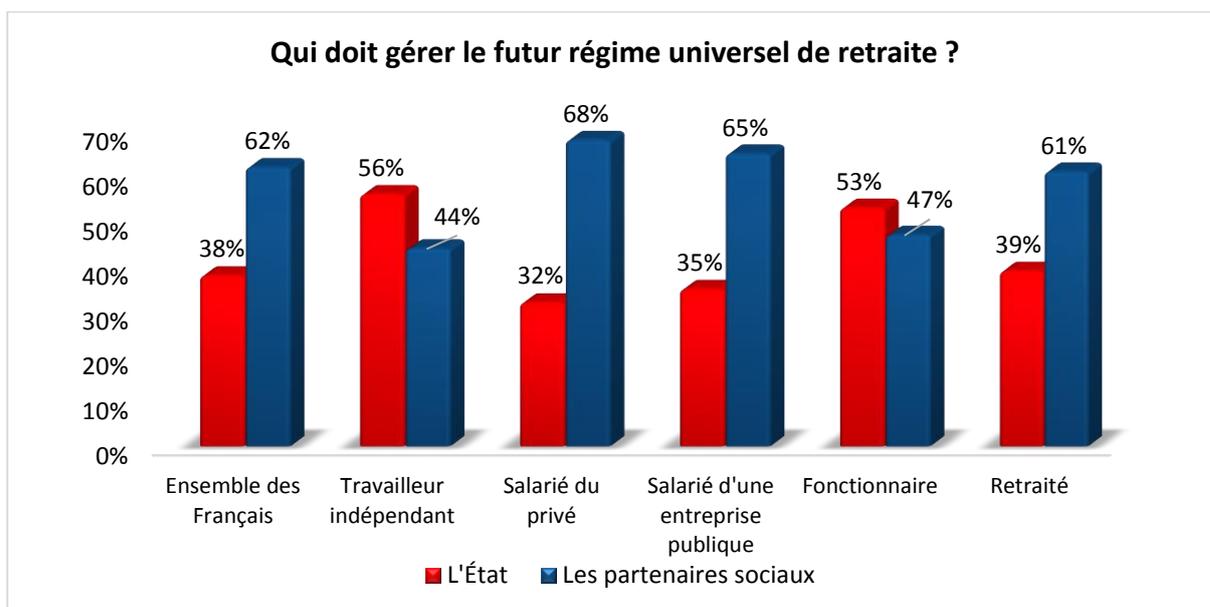
La convergence des 42 régimes de retraite actuels vers un régime universel à points vise à garantir une plus grande égalité de traitement des futurs retraités en prenant comme principe la formule précitée du Président. Les Français, tout en considérant que la réforme est acceptable car elle renforce l'équité, estiment que le Gouvernement a des objectifs masqués. En effet, seulement un tiers de la population (34 %) pense que le premier objectif des pouvoirs publics est de donner les mêmes droits à tous. Ce sont les fonctionnaires qui sont les plus méfiants en la matière. Ils ne sont que 25 % à estimer que l'équité est l'objectif du Gouvernement avec cette réforme. Les plus confiants sont les retraités (41 %) et les travailleurs indépendants (37 %). Pour une majorité de fonctionnaires (52 %), le report de l'âge de départ effectif à la retraite constitue la véritable motivation des pouvoirs publics. Dans une moindre mesure les salariés des entreprises publiques (45 %) et les travailleurs indépendants (44 %) pensent de même. Les salariés du privé sont plus partagés sur la question. Si 33 % donnent crédit au Gouvernement de vouloir instituer un système plus équitable, ils sont 35 % à considérer que le recul de l'âge de départ à la retraite est l'objectif numéro 1 quand 32 % pensent que les pouvoirs publics veulent diminuer les pensions. Cette dernière motivation est partagée par 32 % des retraités et 25 % des salariés des entreprises publiques. Ces résultats témoignent de l'importance du sentiment de défiance qui existe à l'égard des pouvoirs publics. Ils expriment la crainte que le Gouvernement

remette en cause, à travers la réforme, la retraite à 62 ans et le montant des pensions. Les dernières polémiques sur l'âge de départ à la retraite ne peuvent que conforter leur appréciation.



UNE GESTION PARITAIRE DOMINANTE SAUF CHEZ LES FONCTIONNAIRES

Le sentiment de défiance souligné ci-dessus transparaît également dans les réponses à la question sur le mode de gouvernance du futur régime de retraite. La cote de popularité de l'État pour assumer la gestion du futur régime de retraite n'est pas élevée. Une très large majorité de Français (62 %) est pour le maintien d'une gestion paritaire avec la présence des partenaires sociaux. Ce sont les salariés du privé qui y sont le plus attachés (68 %). En revanche, les fonctionnaires et les indépendants y sont hostiles (seulement 44 % des indépendants et 47 % des fonctionnaires sont pour une gestion paritaire). Ces opinions reflètent également les modalités de gestion actuelle des régimes de retraite. Les pensions des fonctionnaires dépendent des pouvoirs publics et essentiellement de l'État. Une gestion par les partenaires sociaux d'un régime qui s'appliquerait au public comme le privé est perçue comme une menace du fait qu'il faudrait prendre en compte les intérêts des uns et des autres. Les indépendants qui, en 1945, avaient refusé d'intégrer le régime général justement pour échapper au contrôle de leur retraite par les syndicats de salariés éprouvent toujours la même aversion en la matière. La préférence à la gestion paritaire semble être retenue par le Haut-Commissaire à la réforme des retraites. En effet, l'établissement public qui en aurait la mission disposerait d'un conseil d'administration composé de représentants des partenaires sociaux.

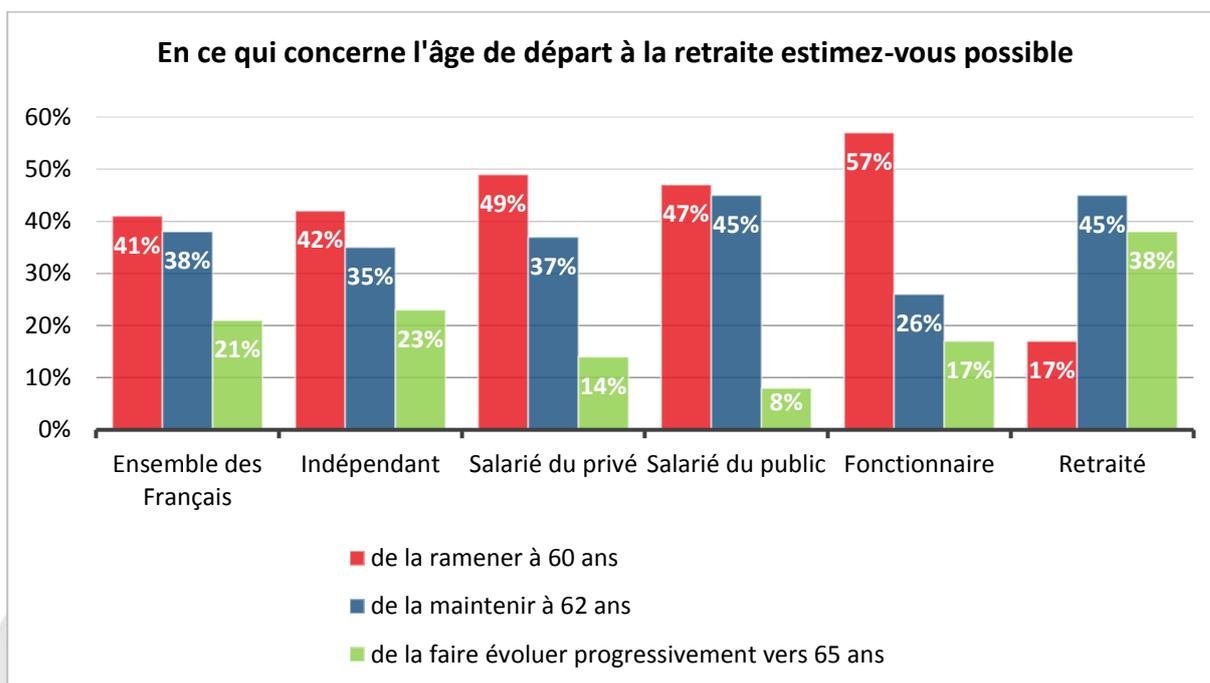


Source : Enquête 2019 Cercle de l'Épargne/Amphitéa

LES FONCTIONNAIRES LES PLUS OPPOSÉS AU REPORT DE L'ÂGE DE DÉPART À LA RETRAITE

Seulement un cinquième (21 %) des Français accepterait l'idée d'un report progressif de la retraite à 65 ans. 41 % jugent possible de revenir à la retraite à 60 ans quand 38 % sont pour le statu quo à 62 ans. Les fonctionnaires se montrent les plus favorables à un retour de la retraite à 60 ans (57 %). La nostalgie de la retraite à 60 ans reste très forte 37 ans après son instauration et 9 ans après sa suppression. En France, le principe du partage du temps de travail pour régler le problème du chômage est largement partagé par les Français. Le souhait du retour de l'âge de départ de la retraite à 60 ans est également lié à la crainte d'une remise en cause des spécificités dont certains d'entre eux peuvent disposer en matière d'âge de départ à la retraite. Aujourd'hui, du fait notamment des fonctionnaires dits de « catégorie active », l'âge effectif de départ à la retraite est plus faible dans le public que celui constaté dans le privé. En 2017, l'âge moyen de la retraite est de 61 ans et 4 mois pour les fonctionnaires d'État, de 61 ans et 5 mois pour ceux des collectivités territoriales et de 59 ans et 10 mois pour ceux relevant de la fonction publique hospitalière (sources : rapport annuel sur les pensions des fonctions publiques 2018). Pour les salariés du régime général, l'âge moyen de départ a été en 2018 de 62 ans et 8 mois.

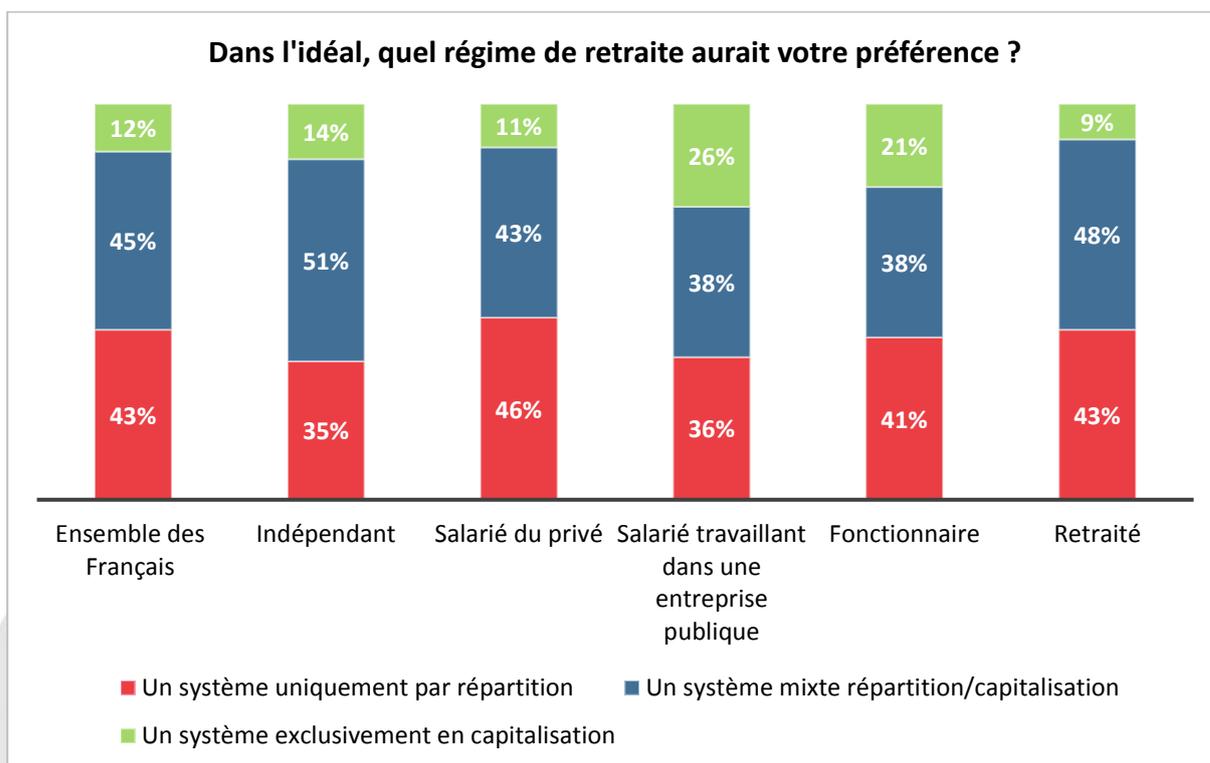
Seuls les retraités se montrent peu favorables à un retour de l'âge de départ à 60 ans (17 %). Ayant déjà liquidé leurs droits à la retraite, ils ne sont, par définition, pas concernés par son éventuel report. Par ailleurs, ce dernier est, à leurs yeux, susceptible d'améliorer la situation financière des régimes de retraite et donc de limiter l'éventuelle dégradation de leur pouvoir d'achat. Il est à souligner que les travailleurs indépendants qui partent à la retraite au-delà de 62 ans, en moyenne, ne sont pas contre l'idée de son avancement (42 % contre 23 % qui sont pour la reculer à 65 ans).



Source : Enquête 2019 Cercle de l'Épargne/Amphitéa

LA CAPITALISATION ACCEPTÉE PAR UNE TRÈS LARGE MAJORITÉ DE FRANÇAIS

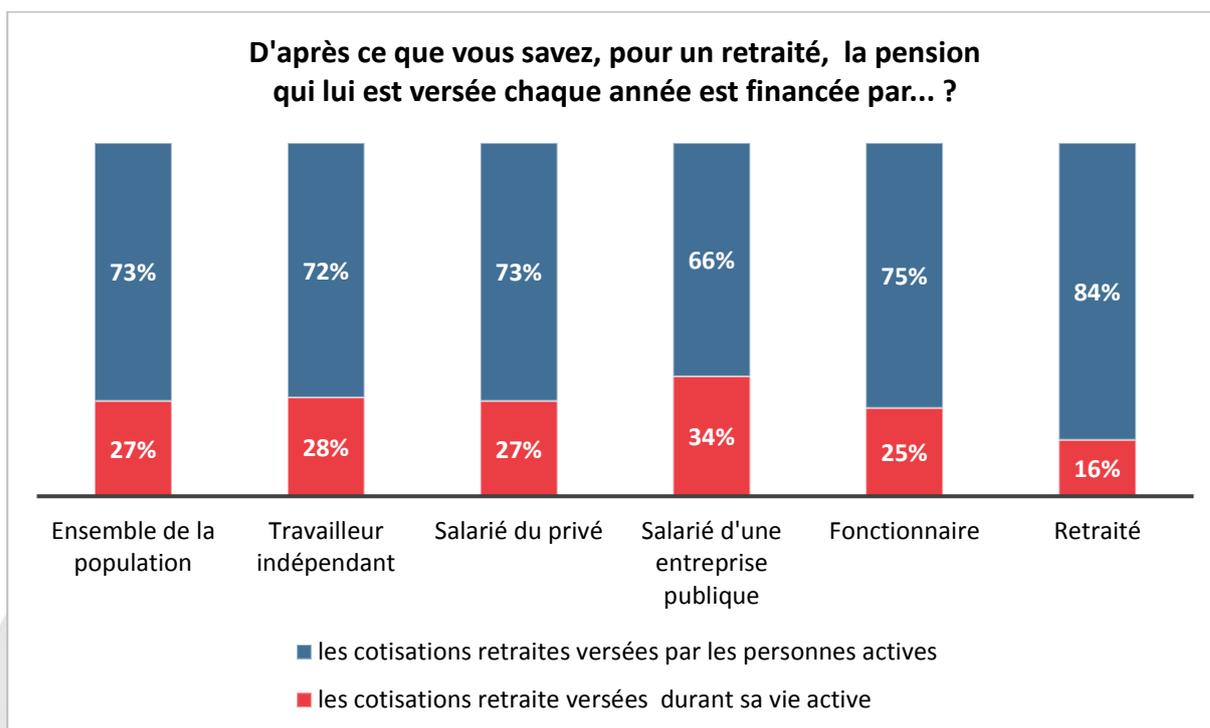
57 % des Français sont favorables à un système de la retraite comportant de la capitalisation. Certes 43 % sont pour un système 100 % par répartition. Les indépendants sont les plus favorables à la capitalisation (65 %). Cette proportion correspond à peu près à celle des indépendants ayant souscrit un Contrat Madelin (complément par capitalisation). Plus étonnant, les fonctionnaires et les salariés du secteur public sont également enclins au développement d'un système comportant de la capitalisation (respectivement 59 % et 54 %). Plus du quart des salariés des entreprises publiques sont même partants pour un régime reposant exclusivement sur la capitalisation, soit 13 points de plus que la moyenne nationale. La position des salariés du public est liée au fait qu'ils sont plus nombreux que la moyenne des actifs à avoir accès à des dispositifs d'épargne retraite (épargne retraite collective pour les grands groupes publics, Préfon, COREM, CRH et RAFP pour les fonctionnaires). A contrario, les retraités souhaitent le maintien de la répartition considérant qu'ils pourraient être les perdants dans le cadre d'un régime dépendant de la capitalisation.



Source : Enquête 2019 Cercle de l'Épargne/Amphitéa

LES FRANÇAIS COMPRENNENT ASSEZ BIEN LA LOGIQUE DE LA RÉPARTITION

Près des trois quarts des Français comprennent que ce sont les cotisations des actifs qui permettent de régler les pensions des retraités. Ce flux est à la base de la mécanique des régimes par répartition qui repose sur le principe de la solidarité intergénérationnelle. Les retraités sont le plus au fait de cette logique. Ils ne sont que 16 % à penser que ce sont leurs cotisations versées lors de leur période d'activité qui permettent le financement de leurs pensions. Ce sont les salariés des entreprises publiques qui sont les plus nombreux à considérer que leurs pensions sont fonction de leurs cotisations passées (34 %). Si les Français semblent avoir une bonne connaissance du fonctionnement de notre système de retraite, il n'en demeure pas moins qu'ils estiment avoir des droits compte tenu des cotisations versées dans le passé. Ils pensent que leurs versements antérieurs leur donnent des droits sur le système. Avec l'instauration du régime par points, le système sera de manière plus nette qu'aujourd'hui à cotisations définies. Le montant des pensions ne sera réellement connu qu'au moment de la liquidation, même si la logique des points permettra l'accumulation de droits potentiels sur le système de retraite. Ce n'est pas le point qui compte mais sa valeur qui peut être amenée à fluctuer en fonction des impératifs économiques, financiers et démographiques.



Source : Enquête 2019 Cercle de l'Épargne/Amphitéa

**

*

Entre les assurés des différents régimes de retraite, des nuances d'opinion existent face à l'éventuelle réforme des retraites. Néanmoins, il n'y a pas de réelles divergences. Ainsi, quel que soit son régime de rattachement, les Français sont favorables à l'instauration d'un régime universel et opposé au report de l'âge de départ à la retraite. Même sur la question sensible de la mise en œuvre de la capitalisation comme complément à la répartition, un large consensus se dégage. Les divergences les plus marquées sont constatées pour la gouvernance du futur système et pour la prise en compte de spécificités liées par exemple à la pénibilité. Les clivages entre salariés du privé, indépendants et fonctionnaires retrouvent alors quelque lustre. S'il y a une certaine forme de convergence des opinions, elle peut masquer un haut degré de défiance tant vis-à-vis de l'État qu'entre les différentes familles d'actifs. Ainsi, la forte demande d'équité risque de buter sur celle du maintien des spécificités. La volonté des fonctionnaires de partir tôt à la retraite peut également générer des tensions au sein des autres catégories d'actifs. Le consensus est plus fragile qu'il n'y paraît. Plus les pouvoirs publics avanceront dans la présentation de la réforme, plus il pourrait s'effriter en raison de l'importance que revêt la retraite pour les Français. Sa refonte peut être rapidement associée à sa remise en cause. Le Haut-commissaire, Jean-Paul Delevoye, n'a pas fini de jouer à l'équilibriste.

LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

TABLEAU DE BORD DES PRODUITS D'ÉPARGNE	RENDEMENTS ET PLAFONDS	COLLECTES NETTES ET ENCOURS
Livret A	0,75 % Plafond 22 950 euros	Mars 2019 : +1,97 milliard d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2019 : +7,90 milliards d'euros Encours : 291,7 milliards d'euros (avec intérêts capitalisés)
Livret de Développement Durable	0,75 % Plafond 12 000 euros	Mars 2019 : +540 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2019 : +1,75 milliard d'euros Encours : 109,4 milliards d'euros (avec intérêts capitalisés)
Plan d'Épargne-logement	1 % Pour PEL ouverts à compter du 1 ^{er} /08/2016 Plafond 61 200 euros	Février 2019 : +113 millions d'euros (avec intérêts capitalisés) Évolution depuis le 1^{er} janvier 2019 : 454 millions d'euros Encours : 276,864 milliards d'euros
Compte Épargne-logement	0,50 % Plafond 15 300 euros	Février 2019 : +20 millions d'euros (avec intérêts capitalisés) Évolution depuis le 1^{er} janvier 2019 : +94 millions d'euros Encours : 29,408 milliards d'euros
Livret d'Épargne jeune	Minimum 0,75 % Plafond : 1 600 euros	Février 2019 : +30 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2019 : -157 millions d'euros Encours 5,776 milliards d'euros
Livret d'Épargne Populaire	1,25 % Plafond : 7 700 euros	Février 2019 : +18 millions d'euros (avec intérêts capitalisés) Évolution depuis le 1^{er} janvier 2019 : +5 millions d'euros Encours : 43,277 milliards d'euros
Livrets ordinaires fiscalisés	0,26 % (Mars 2019) Pas de plafond légal	Février 2019 : +1,524 milliard d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2019 : +4,019 milliards d'euros Encours : 207,517 milliards d'euros
PEA	Plafond 150 000 euros	Nombre (décembre 2018) : 4,761 millions Encours (décembre 2018) : 85,76 milliards d'euros
PEA PME	Plafond : 75 000 euros	Nombre (décembre 2018) : 82 732 Encours (décembre 2018) : 1,12 milliard d'euros
Assurance vie Rendement des fonds euros en 2018 Rendement moyen des UC en 2017	1,6 % (prévisions) 5,0 %	Mars 2019 : +2,4 milliards d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2019 : +7,9 milliards d'euros Encours : 1 737 milliards d'euros
SCPI Rendement moyen 2017	4,40 %	

Sources : Banque de France – FFA – GEMA-AMF – Caisse des Dépôts et Consignations - CDE

TABLEAU DE BORD DES MARCHÉS FINANCIERS	RÉSULTATS
CAC au 31 décembre 2018	4 730,69
CAC au 30 avril 2019	5 586,41
Évolution en avril	+4,41 %
Évolution sur un an	+1,88 %
DAXX au 28 décembre 2018	10 558,96
DAXX au 30 avril 2019	12 344,08
Évolution en avril	+7,10 %
Évolution sur un an	-1,88%
Footsie au 31 décembre 2018	6 728,13
Footsie au 30 avril 2019	7 418,22
Évolution en avril	+1,91 %
Évolution sur un an	-1,12 %
Euro Stoxx au 31 décembre 2018	3 173,13
Euro Stoxx au 30 avril 2019	3,514.62
Évolution en avril	+4,86 %
Évolution sur un an	-0,12 %
Dow Jones au 31 décembre 2018	23,327.46
Dow Jones au 30 avril 2019	26 592,91
Évolution en avril	+2,56 %
Évolution sur un an	+9,39 %
Nasdaq au 31 décembre 2018	6 635,28
Nasdaq au 30 avril 2019	8 107,77
Évolution en avril	+4,90 %
Évolution sur un an	+13,88 %
Nikkei au 28 décembre 2018	20 014,77
Nikkei au 30 avril 2019	21 205,81
Évolution en avril	+4,97 %
Évolution sur un an	-0,93 %
Shanghai Composite au 31 décembre 2018	2 493,89
Shanghai Composite au 30 avril 2019	3 078,34
Évolution en avril	-2,90 %
Évolution sur un an	-0,13 %
Parité euro/dollar au 31 décembre 2018	1,1447
Parité euro/dollar au 30 avril 2019	1,1220
Évolution en avril	+0,04 %
Évolution sur un an	-7,48 %
Once d'or au 31 décembre 2018 en dollars	1 280,690
Once d'or en dollars au 30 avril 2019	1 284,010
Évolution en avril	-0,61 %
Évolution sur un an	-2,96 %
Pétrole Brent au 31 décembre 2018	53,429
Pétrole de Brent en dollars au 30 avril 2019	71,950
Évolution en avril	+6,45 %
Évolution sur un an	-3,25 %

TABLEAU DE BORD DU CRÉDIT ET DES TAUX D'INTÉRÊT	TAUX
Taux OAT à 10 ans Au 31 décembre 2018 Au 29 mars 2019 Au 30 avril 2019	0,710 % 0,316 % 0,367 %
Taux du Bund à 10 ans Au 31 décembre 2018 Au 29 mars 2019 Au 30 avril 2019	0,246 % -0,072 % 0,012 %
Taux de l'US Bond à 10 ans Au 31 décembre 2018 Au 29 mars 2019 Au 30 avril 2019	2,722 % 2,405 % 2,504 %
Taux de l'Euribor au 30 avril 2019 Taux de l'Euribor à 1 mois Taux de l'Euribor à 3 mois Taux de l'Euribor à 6 mois Taux de l'Euribor à 12 mois	-0,367 % -0,311 % -0,228 % -0,112 %
Crédit immobilier (Taux du marché - Source Empruntis au 30 avril 2019) 10 ans 15 ans 20 ans 25 ans 30 ans	1,00 % 1,30 % 1,50 % 1,70 % 2,35 %
Prêts aux particuliers (immobilier supérieur ou égal à 75 000 euros) : taux effectifs moyens constatés pour le 1^{er} trimestre 2019 (BdF) Prêts à taux fixe Prêts d'une durée inférieure à 10 ans Prêts d'une durée comprise entre 10 et 20 ans Prêts d'une durée supérieure à 20 ans Prêts à taux variable Prêt-relais taux moyen pratique	2,05 % 2,08 % 2,22 % 1,84 % 2,40 %
Prêts aux particuliers (immobilier) : taux de l'usure applicables au 2^e trimestre 2019 Prêts à taux fixe Prêts d'une durée inférieure à 10 ans Prêts d'une durée comprise entre 10 et 20 ans Prêts d'une durée supérieure à 20 ans Prêts à taux variable Prêt-relais taux moyen pratique	2,73 % 2,77 % 2,96 % 2,45 % 3,20 %
Prêt à la consommation de moins de 75 000 euros (Taux effectifs moyens constatés pour le 1^{er} trimestre 2019 par la Banque de France) Montant inférieur à 3 000 euros Montant compris entre 3 000 et 6 000 euros* Montant supérieur à 6 000 euros Prêts découverts de comptes	15,83 % 9,45 % 4,46 % 10,54 %
Prêts à la consommation, taux de l'usure applicables au 2^e trimestre 2019 Montant inférieur à 3 000 euros Montant compris entre 3 000 et 6 000 euros* Montant supérieur à 6 000 euros Prêts de découverts de compte	21,11 % 12,60 % 6,08 % 14,05 %

TABLEAU DE BORD RETRAITE	MONTANT ET ÉVOLUTION	COMMENTAIRES
Pension régime de base	Revalorisation de +0,3 % le 1 ^{er} janvier 2019	Minimum contributif : 636,56 euros par mois au 1 ^{er} janvier 2019 Maximum pension de base : 1 688,50 euros par mois
AGIRC-ARRCO	Valeur du point : 1,2588 € au 1 ^{er} janvier 2019	
IRCANTEC	Valeur du point : 0,48031 € au 1 ^{er} janvier 2019	
Indépendants	Valeur du point : 1,187 euro	
Pension militaire d'invalidité	Valeur du point : 14,45 euros	La valeur du point d'indice de pension militaire d'invalidité et des victimes de guerre est fixée à 14,45 €, rétroactivement au 1 ^{er} avril 2017.
Montant du minimum vieillesse	L'Allocation de solidarité aux personnes âgées, appelée également minimum vieillesse est revalorisée de 35 € en 2019 pour atteindre 868,20 € par mois pour une personne seule. Cette hausse est de 54 € pour les couples, portant le montant de l'allocation à 1 347,88 € au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2020, le minimum vieillesse doit atteindre pour une personne seule 903 euros par mois.
Allocation veuvage	616,65 euros par mois au 1 ^{er} janvier 2019	Plafond de ressources au 1 ^{er} janvier 2019 : 10 941,48 euros par an
Réversion	<u>Plafond de ressources au 1^{er} janvier 2019 :</u> - 20 862,40 euros par an, pour un veuf ou une veuve célibataire - 33 379,84 euros, par an, pour une personne remariée, pacsée, ou en concubinage <u>Minimum de pension Si le défunt justifiait de 15 ans (60 trimestres) d'assurance retraite au régime général :</u> 3 444,02 euros par an (soit 287 € par mois) au 1 ^{er} janvier 2019 <u>Majoration par enfant à charge :</u> 97,36 euros au 1 ^{er} janvier 2019	54 % de la pension du défunt
Montant moyen mensuel de la pension brute (droits directs y compris majoration pour enfants) en 2016 <ul style="list-style-type: none"> • Tous régimes confondus • Pour les hommes • Pour les femmes 	1 389 euros 1 739 euros 1 065 euros	Avec droits dérivés 1 532 euros 17 690 euros 1 322 euros

Retrouvez la lettre et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site : www.cerclEDELEPARGNE.fr

Sur le site, vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargnent/retraite du Cercle

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance est un centre d'études et d'information présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission, le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

Le conseil scientifique du Cercle comprend **Robert Baconnier**, ancien Directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Philippe Brossard**, chef économiste d'AG2R LA MONDIALE, **Marie-Claire Carrère-Gée**, Présidente du Conseil d'Orientation pour l'Emploi (COE), **Jean-Marie Colombani**, ancien Directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Paul Fitoussi**, professeur des universités à l'IEP de Paris, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, **Philippe Georges**, Inspecteur général honoraire des affaires sociales, Président du conseil d'administration de la Caisse autonome nationale de la Sécurité sociale dans les mines (CANSSM), **Christian Gollier**, Directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont - Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERN) et Directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **Serge Guérin**, Sociologue, Directeur du MSc "Directeur des établissements de santé", Insec Paris, **François Héran**, Professeur au Collège de France, Ancien Directeur de l'INED, **Jérôme Jaffré**, Directeur du CECOP, **Florence Legros**, Directrice Générale de l'ICN Business School ; **Jean-Marie Spaeth**, Président honoraire de la CNAMTS et de l'EN3S et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et Président de Thomas Vendôme Investment.

Le Mensuel de l'épargne, de la retraite et de la prévoyance est une publication du Cercle de l'Épargne.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

Contact relations presse, gestion du Mensuel :

Sarah Le Gouez

06 13 90 75 48

Slegouez@cerclEDELEPARGNE.fr